

2019

compte administratif

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

SOMMAIRE

1 – DEPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES	7
2 – DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19
B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25
3 – DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27
A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	41
4 – LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	53
5 – BALANCES BUDGETAIRES PAR NATURE TOUS BUDGETS	57

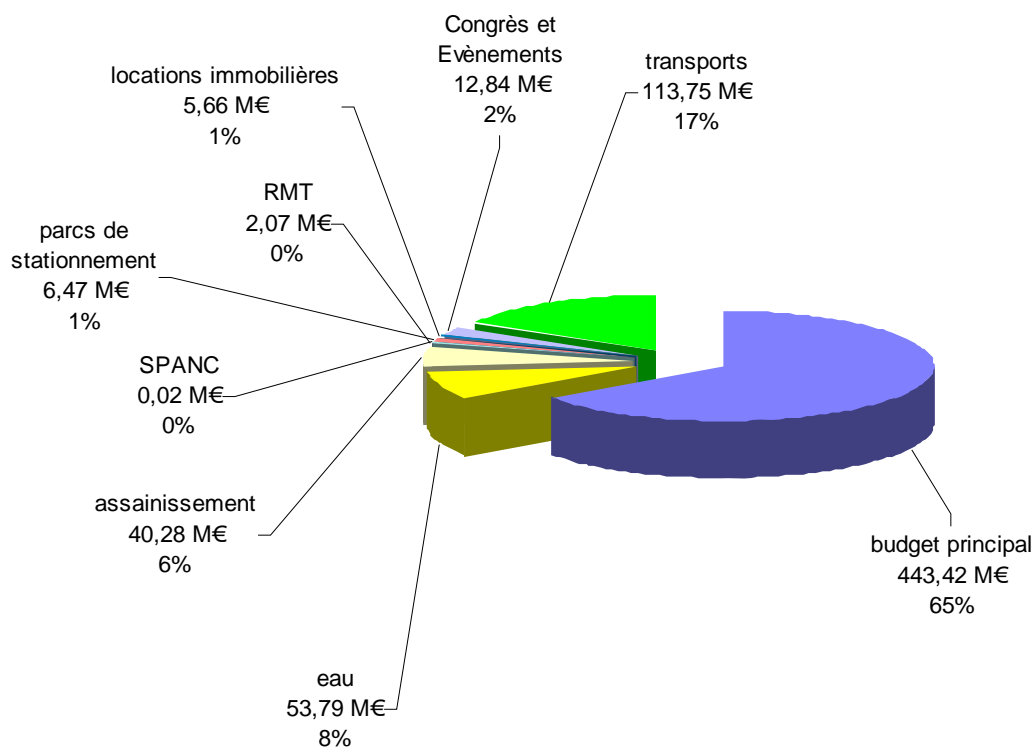
1 – DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES

Au cours de l'année 2019, la Métropole du Grand Nancy a enregistré, pour l'ensemble des 9 budgets, tant en investissement qu'en fonctionnement, les réalisations suivantes (tous mouvements – réels et d'ordre) :

Résultats consolidés des 9 budgets	Dépenses en M€ 2019	Recettes en M€ 2019
Investissement	224,000	198,472
Fonctionnement	400,469	479,833
TOTAL	624,469	678,306

Ces réalisations permettent de dégager un résultat positif de 53,837 M€ qui sera repris en décision modificative n°1.

Les mouvements budgétaires ont concerné les différents budgets selon la représentation graphique ci-dessous :



Le **budget principal** a représenté 443,42 M€, soit les deux-tiers du total, et est équilibré par le produit de la fiscalité directe et indirecte (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ainsi que par les dotations de l'Etat.

Les **budgets annexes de l'eau et de l'assainissement** ont totalisé respectivement 53,79 M€ et 40,28 M€ de mouvements budgétaires (8 % et 6 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ces budgets sont équilibrés par leurs propres recettes, pour l'essentiel le produit de la vente d'eau et la redevance d'assainissement.

Le **budget annexe du Réseau Métropolitain de Télécommunications (RMT)** a totalisé 2,07 M€ de crédits budgétaires, soit 0,2 % du total. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.

Le **budget du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)** a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les charges du service sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

Le **budget annexe parcs de stationnement**, ouvert en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget 2019 a été exécuté à hauteur de 6,47 M€, soit 1 % du total.

Le **budget annexe locations immobilières** a été créé en 2007 pour individualiser les opérations de locations immobilières, à caractère économique essentiellement, afin de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales en matière de TVA. D'un montant de 5,66 M€, soit 1 % du total, ce budget est financé par les produits de locations de différents biens immobiliers parmi lesquels Médiaparc, les ateliers artisanaux, une partie de l'immeuble République, le site Alstom, la plateforme SVS, le palais des sports Jean Weille, le stade Marcel Picot et le site du marché de gros.

Le **budget annexe Congrès et Evènements** a été ouvert initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du centre de congrès. Son périmètre a été étendu en 2015 avec l'intégration des flux du parc des expositions, en harmonie avec les prérogatives dévolues à la SPL "Grand Nancy Congrès et Evènements" chargée de valoriser les deux équipements. Le budget 2019 a enregistré 12,84 M€ de mouvements budgétaires, soit 2 % du total.

Le **budget annexe transports**, créé au 1er janvier 2013, a été valorisé en 2019 à hauteur de 113,75 M€, soit 17 % du total, et enregistre tous les flux budgétaires de la compétence, y compris le produit du versement transport. Ce budget revêt un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel "les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses".

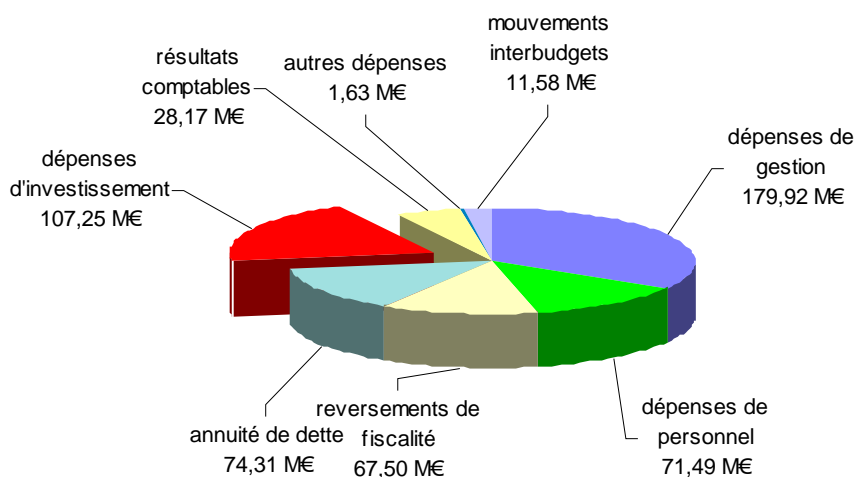
Toutefois, dans certaines situations, ce principe de base ne peut être respecté qu'au prix du versement par les collectivités publiques d'une subvention, dans des cas limitativement énumérés par la loi, destinée à compenser une insuffisance de recettes propres au service ou un excédent conjoncturel de charges. Il convient, par ailleurs, de rappeler que certains services publics à caractère industriel et commercial sont soumis à des dispositions particulières. Il en est ainsi notamment des services publics de transports publics de personnes. Ainsi, par dérogation à l'article L. 2224-1 du C.G.C.T., les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des Transports, ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial. Le budget transports a ainsi été équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 4 012 412 € pour l'année 2019.

Les mouvements budgétaires sont décomposés entre mouvements réels et mouvements d'ordre.

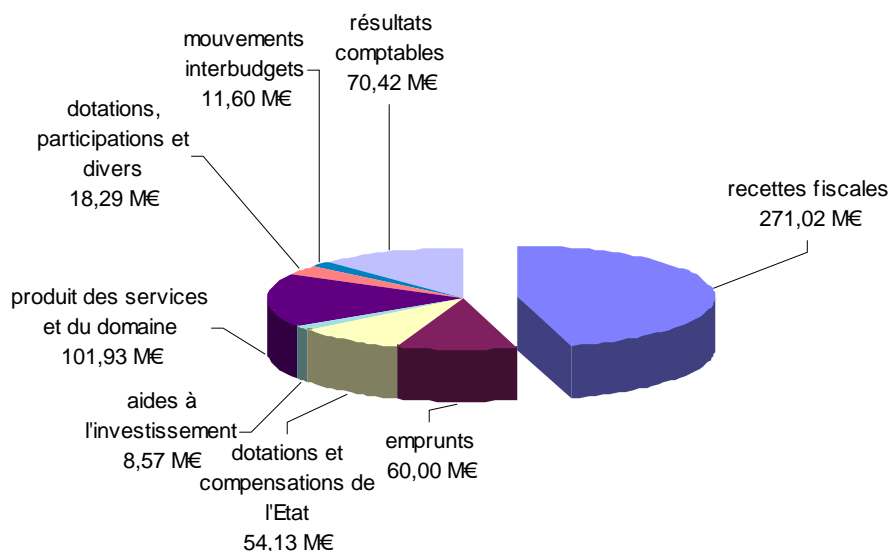
Les mouvements d'ordre pour un montant total de 82,6 M€ en dépenses et de 125,5 M€ en recettes (dont 43,2 M€ d'affectation des excédents antérieurs), correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif, tels que les amortissements, les provisions, le virement de l'autofinancement à la section d'investissement...

A l'inverse des mouvements d'ordre, **les mouvements réels** donnent lieu à des mouvements effectifs de fonds, encaissements ou décaissements. Au cours de l'année 2019, le montant total des dépenses réelles du Grand Nancy s'est élevé à 541,9 M€. Pendant le même temps, 552,8 M€ de recettes réelles ont été encaissés. Ces dépenses et recettes réelles se sont réparties comme suit :

DEPENSES



RECETTES



Les « résultats comptables » correspondent :

- en dépenses, à la reprise des déficits de la section d'investissement des différents budgets pour l'année 2018 (28,175 M€)
- en recettes, à la reprise des excédents des sections d'investissement (7,577 M€) et de fonctionnement (19,664 M€) des différents budgets pour l'année 2018, et à l'affectation du résultat pour l'année 2019 (43,175 M€).

Les taux de réalisation des mouvements budgétaires 2018 (opérations réelles et d'ordre) s'établissent comme suit :

taux de réalisation	dépenses	recettes
section d'investissement	90,87 %	94,43 %
section de fonctionnement	97,68 %	101,01 %

La balance ci-après reprend pour chaque budget tous les mouvements :

SYNTHESE DES BALANCES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

SECTION INVESTISSEMENT	Budget Principal		Eau		Assainissement		S.P.A.N.C.		R.M.T.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	188 827 746,88	188 827 746,88	19 414 506,46	19 414 506,46	11 247 490,00	17 639 689,78			1 054 000,00	1 314 659,59
Prévu hors autofi.(1) - 021	188 827 746,88	159 528 332,88	19 414 506,46	16 442 917,46	11 247 490,00	15 036 618,78			1 054 000,00	1 314 659,59
Réalisé (2)	138 411 491,42	102 620 437,07	14 278 534,60	9 109 342,75	9 907 038,32	5 182 201,38			1 015 725,54	800 012,37
Soldes reportés N-1	21 802 279,88	31 802 279,88	3 823 806,46	6 823 806,46	0,00	9 144 078,78			0,00	260 659,59
Total réalisé	160 213 771,30	134 422 716,95	18 102 341,06	15 933 149,21	9 907 038,32	14 326 280,16			1 015 725,54	1 060 671,96
Taux de réalisation 2/1	84,85%	84,26%	93,24%	96,90%	88,08%	95,28%			96,37%	80,68%
Résultats investissement		-25 791 054,35		-2 169 191,85		4 419 241,84				44 946,42

SECTION FONCTIONNEMENT	Budget Principal		Eau		Assainissement		S.P.A.N.C.		R.M.T.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	292 648 164,00	306 692 614,71	34 310 965,00	36 900 361,04	24 816 819,00	27 762 620,71	6 000,00	25 742,51	1 045 800,00	1 187 254,14
Prévu hors autofi.(1) - 023	263 348 810,00	306 692 614,71	31 339 376,00	36 800 361,04	22 213 748,00	27 762 620,71	6 000,00	25 742,51	1 045 800,00	1 187 254,14
Réalisé (2)	258 994 963,11	299 723 833,28	29 644 287,26	34 995 369,72	20 692 243,49	23 237 044,80	1 330,65	1 774,88	703 598,81	870 482,26
Soldes reportés N-1	9 276 205,71	9 276 205,71	2 862 661,04	2 862 661,04	0,00	2 721 142,71			19 742,51	138 254,14
Total réalisé	258 994 963,11	309 000 038,99	29 644 287,26	37 858 030,76	20 692 243,49	25 958 187,51	1 330,65	21 517,39	703 598,81	1 008 736,40
Taux de réalisation 2/1	98,35%	100,75%	94,59%	102,60%	93,15%	93,50%	22,18%	83,59%	67,28%	84,90%
Résultats fonctionnement		50 005 075,88		8 213 743,50		5 265 944,02		20 186,74		305 137,59

TOTAL	Budget Principal		Eau		Assainissement		S.P.A.N.C.		R.M.T.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	481 475 910,88	495 520 361,59	53 725 471,46	56 314 867,50	36 064 309,00	45 402 310,49	6 000,00	25 742,51	2 099 800,00	2 501 913,73
Prévu hors autofi.(1)	452 176 556,88	466 221 007,59	50 753 882,46	53 343 278,50	33 461 238,00	42 799 239,49	6 000,00	25 742,51	2 099 800,00	2 501 913,73
Réalisé (2)	397 406 454,53	402 344 270,35	43 922 821,86	44 104 712,47	30 599 281,81	28 419 246,18	1 330,65	1 774,88	1 719 324,35	1 670 494,63
Soldes reportés N-1	21 802 279,88	41 078 485,59	3 823 806,46	9 686 467,50	0,00	11 865 221,49		19 742,51	0,00	398 913,73
Total réalisé	419 208 734,41	443 422 755,94	47 746 628,32	53 791 179,97	30 599 281,81	40 284 467,67	1 330,65	21 517,39	1 719 324,35	2 069 408,36
Taux de réalisation 2/1	87,11%	95,11%	94,07%	100,84%	91,46%	94,12%	22,18%	83,59%	81,88%	82,71%
Résultats		24 214 021,53		6 044 551,65		9 685 185,86		20 186,74		350 084,01

SECTION INVESTISSEMENT	Parcs de stationnement		Locations immobilières		Congrès et événements		Transports		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	2 538 091,52	2 538 091,52	1 971 942,64	1 971 942,64	7 051 548,24	7 051 548,24	45 146 735,00	45 251 955,13	277 252 060,74	284 010 140,24
Prévu hors autofi.(1) - 021	2 538 091,52	2 509 846,52	1 971 942,64	1 971 942,64	7 051 548,24	5 124 553,24	45 146 735,00	41 307 315,13	277 252 060,74	243 236 251,24
Réalisé (2)	1 951 625,30	1 573 422,13	1 609 155,26	1 479 930,78	4 919 646,77	2 928 023,10	23 731 708,07	24 026 673,28	195 824 925,28	147 720 042,86
Solides reportés N-1	380 791,52	380 791,52	141 102,64	141 102,64	2 026 948,24	2 026 948,24	0,00	172 520,13	28 174 928,74	50 752 187,24
Taux de réalisation 2/1	91,90%	77,86%	88,76%	82,20%	98,51%	96,69%	52,57%	58,58%	80,79%	81,60%
Résultats investissement		-378 203,17		-129 224,48		-1 991 623,67		467 485,34		-25 527 623,92

SECTION FONCTIONNEMENT	Parcs de stationnement		Locations immobilières		Congrès et événements		Transports		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	4 093 079,00	4 780 194,81	3 300 767,00	4 173 633,44	7 369 680,00	7 901 547,97	83 165 143,00	85 633 472,92	450 756 417,00	475 057 442,25
Prévu hors autofi.(1) - 023	4 064 834,00	4 780 194,81	3 300 767,00	4 173 633,44	5 442 690,00	7 901 547,97	79 220 503,00	85 633 472,92	409 982 528,00	475 057 442,25
Réalisé (2)	3 651 657,59	3 824 640,21	2 750 029,52	3 383 492,72	5 293 744,20	7 441 061,46	78 737 174,45	86 692 056,64	400 469 029,08	460 169 755,97
Solides reportés N-1		687 444,81		655 992,44		441 230,97		2 861 056,92		19 663 731,25
Total réalisé	3 651 657,59	4 512 085,02	2 750 029,52	4 039 485,16	5 293 744,20	7 882 292,43	78 737 174,45	89 553 113,56	400 469 029,08	479 833 487,22
Taux de réalisation 2/1	89,84%	94,39%	83,31%	96,79%	97,26%	99,76%	99,39%	104,58%	97,68%	101,01%
Résultats fonctionnement		860 427,43		1 289 455,64		2 588 548,23		10 815 939,11		79 364 458,14

TOTAL	Parcs de stationnement		Locations immobilières		Congrès et événements		Transports		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	6 631 170,52	7 318 286,33	5 272 709,64	6 145 576,08	14 421 228,24	14 953 096,21	128 311 878,00	130 885 428,05	728 008 477,74	759 067 582,49
Prévu hors autofi.(1)	6 602 925,52	7 290 041,33	5 272 709,64	6 145 576,08	12 494 238,24	13 026 106,21	124 367 238,00	126 940 788,05	687 234 588,74	718 293 693,49
Réalisé (2)	5 603 282,89	5 398 062,34	4 359 184,78	4 863 423,50	10 213 390,97	10 369 084,56	102 468 882,52	110 718 729,92	596 293 954,36	607 889 798,83
Solides reportés N-1	380 791,52	1 068 236,33	141 102,64	797 035,06	2 026 948,24	2 468 179,21	0,00	3 033 577,05	28 174 928,74	70 415 918,49
Total réalisé	5 984 074,41	6 466 298,67	4 500 287,42	5 660 518,58	12 240 339,21	12 837 263,77	102 468 882,52	113 752 306,97	624 468 883,10	678 305 717,32
Taux de réalisation 2/1	90,63%	88,70%	85,35%	92,11%	97,97%	98,55%	82,39%	89,61%	90,87%	94,43%
Résultats		482 224,26		1 160 231,16		596 924,56		11 283 424,45		53 836 834,22

2 – DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le Grand Nancy a réalisé 103,2 M€ d'investissements. Depuis 2014, près de 690 millions d'euros auront été investis selon la ventilation annuelle ci-dessous :

Chiffres en millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
compétences fondamentales	38,59	43,35	41,51	40,85	39,43	44,81
autres compétences	20,91	18,37	15,95	16,49	15,67	15,48
dépenses individualisées	86,66	70,96	60,25	44,63	32,30	42,93
Total	146,16	132,69	117,71	101,97	87,40	103,22

Les **compétences fondamentales** correspondent aux dépenses qui sont effectuées par le Grand Nancy dans le cadre de ses compétences historiques. Elles sont au nombre de 5 : l'eau, l'assainissement, la voirie au sens large (signalisation, circulation, stationnement...), la gestion des déchets, les transports et déplacements. Les montants identifiés concernent les *investissements courants de ces compétences*, c'est-à-dire hors des investissements d'envergure qui sont pris en compte dans les dépenses individualisées. Ainsi, la réalisation du nouveau tramway est intégrée dans les dépenses individualisées.

Selon la même logique, les dépenses relatives aux **autres compétences** intègrent les investissements qui revêtent un caractère récurrent : maintenance, acquisitions de matériel, enveloppes annuelles ...

Les **dépenses individualisées** concernent des dépenses relatives à des programmes d'investissement qui sont d'une part clairement identifiés dans le budget et qui ont d'autre part une durée limitée dans le temps, avec des dates de début et de fin de réalisation connues. Ces dépenses peuvent concerner la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants.

Cette décomposition permet de constater que ces dernières années, le "socle" incompressible annuel des dépenses d'investissement du Grand Nancy est dans une fourchette comprise entre 55 et 60 M€ par addition des compétences fondamentales et des dépenses à caractère récurrent, et dont on peut noter la relative linéarité sur la période passée.

Les variations annuelles des volumes d'investissements sont donc liées aux opérations individualisées : la réalisation du centre de congrès Prouvé, le programme de rénovation urbaine et les constructions ARTEM notamment expliquent l'ampleur des montants de début de période.

Le tableau ci-dessous reprend, selon les catégories précitées, les investissements réalisés en 2019, tels qu'ils avaient pu être détaillés dans le rapport du budget primitif de l'an dernier.

L'augmentation du montant des dépenses individualisées par rapport à l'an dernier s'explique essentiellement par le premier versement de la subvention d'équipement, prévue sur les 3 premières années du contrat (8,333 M€ par an), au délégataire dans le cadre du projet Grand Nancy Thermal qui consiste à réhabiliter le site existant en un centre aquatique, thermal et de bien-être. Pour rappel, la Métropole a approuvé, par délibération de Conseil du 6 juillet 2018, le choix du délégataire de service public, la Compagnie Européenne des Bains (Valvital), ainsi que le contrat de concession de service public à intervenir pour une durée de 30 ans.

1 COMPETENCES FONDAMENTALES	44 812 802
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	5 776 531
RESEAUX DE COLLECTE	4 790 342
TRAITEMENT DES EAUX USEES	986 189
CIRCULATION - JALONNEMENT	852 223
CIRCULATION	474 377
JALONNEMENT	377 846
EAU POTABLE	10 201 747
PRODUCTION D'EAU POTABLE	3 006 234
RESEAUX DE DISTRIBUTION	7 128 766
RESSOURCE EN EAU	66 747
ECLAIRAGE URBAIN	2 168 484
ETUDES, TRAVAUX ET GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	2 068 520
PLAN LUMIERE	99 964
ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART	7 753 247
OUVRAGES D'ART	1 669 723
VOIRIE	6 083 524
GESTION DES DECHETS	2 431 558
COLLECTE ET TRAITEMENT	2 184 683
ETUDES ET COMMUNICATION	97 961
MAINTENANCE DES DECHETTERIES	148 915
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES)	1 305 998
MAINTENANCE DES BASSINS DE RETENTION	33 893
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	1 272 105

PDU - MOBILITES	169 014
ETUDES GENERALES DE DEPLACEMENTS	169 014
PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES	9 637 616
OPERATIONS ANNUELLES SUR VOIRIES SECONDAIRES	9 637 616
STATIONNEMENT	118 010
MAINTENANCE DES PARKINGS	118 010
TRANSPORTS URBAINS	4 398 375
DEVELOPPEMENT DES USAGES	1 690 151
INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS DSP MOBILITES	2 708 224

2 AUTRES COMPETENCES **15 484 557**

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	32 125
MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	32 125
ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE - CNR	974 844
MAINTENANCE MUSEES - CONSERVATOIRE	974 844
CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS	38 508
MAINTENANCE ET GESTION DU CENTRE DE CONGRES	18 895
MAINTENANCE ET GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS	19 613
CENTRES TECHNIQUES ET ACQUISITIONS DE VEHICULES	1 978 250
ACQUISITION DE VEHICULES	1 317 542
EQUIPEMENT ET GESTION DES CENTRES TECHNIQUES	660 709
CHAUFFAGE URBAIN	5 297
ETUDES ET TRAVAUX DE CHAUFFAGE URBAIN	5 297
COHESION SOCIALE	0
CONTRAT DE VILLE	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	183 267
IMMOBILIER ECONOMIQUE	33 471
MAINTENANCE ET GESTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	149 796
DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	765 209
MAINTENANCE DE L'IMMOBILIER UNIVERSITAIRE	65 209
PROJETS RECHERCHE ET INNOVATION	700 000
ECOLOGIE URBAINE	165 875
ECOLOGIE URBAINE	86 299
ESPACES NATURELS SENSIBLES	3 540
NATURA 2000 - PLATEAU DE MALZEVILLE	76 036
ENERGIE ET CLIMAT	646 424
ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	645 661
AIDES AUX ENERGIES RENOUVELABLES	763
EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	926 841
CREMATORIUM D'AGGLOMERATION	0
MAINTENANCE DES BATIMENTS	207 407
RESEAU METROPOLITAIN DE TELECOMMUNICATION	719 435

ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE	1 599 355
ARBRES ET ESPACES VERTS	1 437 646
MAINTENANCE DES PARCS METROPOLITAINS	98 727
MEURTHE	62 982
GENS DU VOYAGE	209 380
AIRE DE GRAND PASSAGE	150 797
AIRES DE STATIONNEMENT	58 583
HABITAT-LOGEMENT	1 932 773
6EME P.L.H.	85 500
FONDS DE SOLIDARITE DU LOGEMENT	0
PARC HLM	1 372 836
PARC PRIVE	474 438
INCENDIE ET SECOURS	756 309
AMELIORATION DES RESEAUX D'INCENDIE	756 309
INFORMATIQUE MUTUALISEE	1 909 319
DEPENSES MUTUALISEES	987 698
PROJETS COMMUNAUX	921 621
PDU - MOBILITES	22 980
MAISON DU VELO	22 980
PLANIFICATION URBAINE ET STRATEGIE FONCIERE	39 702
ACQUISITIONS FONCIERES ET EMLACEMENTS RESERVES	3 322
PARTENARIAT EPFL	36 380
SECURITE PREVENTION DES RISQUES	135 033
FOURRIERE AUTOMOBILE	41 871
SECURITE PREVENTION DES RISQUES	93 162
SIEGE DE LA METROPOLE	1 200 918
EQUIPEMENTS ET MATERIELS DU SIEGE DE LA METROPOLE	890 869
MAINTENANCE DU SIEGE DE LA METROPOLE	310 049
SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS	1 662 941
MAINTENANCE DE L'AQUAPOLE	1 098 704
MAINTENANCE EQUIP SPORTS LOISIRS GRANDS EVENEMENTS	564 237
SPORT PROFESSIONNEL	299 208
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORT PROFESSIONNEL	299 208
3 DEPENSES INDIVIDUALISEES	42 927 496
AMENAGEMENTS SPECIFIQUES VOIRIE ET OUVRAGES D'ART	1 658 117
OPERATIONS SPECIFIQUES DE VOIRIE	1 658 117
OPERATIONS SPECIFIQUES D'OUVRAGES D'ART	0
ARTEM	4 330 133
CONSTRUCTION ARTEM 1ERE TRANCHE - ECOLE DES MINES	198 045
CONSTRUCTION ARTEM 2EME TRANCHE - ENSA	2 088
CONSTRUCTION ARTEM 3EME TRANCHE	0
SITE ARTEM AUTRES DEPENSES	4 130 000

ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE - CNR	1 063 054
OPERATIONS SPECIFIQUES MUSEES - CONSERVATOIRE	1 063 054
CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS	630 000
CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE CONGRES	630 000
RESTRUCTURATION DU PARC DES EXPOSITIONS	0
COHESION SOCIALE	0
MAISONS DE SANTE	0
THERMALISME	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	615 922
DEVELOPPEMENT ECOSYSTEME PROPICE P/ENTREPRISES	615 922
DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	150 000
CONTRATS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 000
DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	9 179
ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE	9 179
EAU POTABLE	333 199
OPERATIONS SPECIFIQUES D'EAU POTABLE	0
PRODUCTION D'EAU POTABLE	333 199
EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	54 764
FOURRIERE ANIMALE	54 764
STOCKAGE DES DONNEES	0
ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE	197 181
REHABILITATION DES PARCS METROPOLITAINS	197 181
GESTION DES DECHETS	22 176
RENOVATION DES DECHETTERIES	22 176
GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	4 155 598
DEVIATION DE MALZEVILLE	3 331 344
VOIE DE LA MEURTHE	824 255
GRANDS PROJETS URBAINS	9 074 118
ESPACE THIERS	3 428
ETUDES D'INGENIERIE TERRITORIALE	0
NANCY GRAND COEUR	9 070 690
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES)	450 787
OPERATIONS SPECIFIQUES SUR BASSINS DE RETENTION	450 787
MODERNISATION DE LA STEP DE MAXEVILLE	805 335
EVOLUTION DE LA STEP DE MAXEVILLE	805 335
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE	440 843
QUARTIERS PRIORITAIRES (ANRU2)	440 843
NOUVEAU TRAMWAY	3 778 160
NOUVEAU TRAMWAY	3 778 160
PDU - MOBILITES	999 167
PROGRAMME VELOS	999 167

PLANIFICATION URBAINE ET STRATEGIE FONCIERE	168 409
ETUDES DE REQUALIFICATION URBAINE	27 414
PLANS LOCAUX D'URBANISME	140 995
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	524 660
CENTRES COMMERCIAUX	0
QUARTIERS PRIORITAIRES	524 660
PROJET GRAND NANCY THERMAL	8 953 061
REAMENAGEMENT ET VALORISATION SITE GRAND NANCY-TH	8 953 061
SECURITE PREVENTION DES RISQUES	764 884
CENTRE DE SUPERVISION URBAIN	764 884
SIEGE DE LA METROPOLE	11 964
TRAVAUX NEUFS AU SIEGE DE LA METROPOLE	11 964
SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS	676 870
OPERATIONS SPECIFIQ SPORTS LOISIRS GRDS EVENEMENTS	422 958
OPERATIONS SPECIFIQUES DE L'AQUAPOLE	253 912
SPORT PROFESSIONNEL	386 232
OPERATIONS SPECIFIQUES EQUIPTS SPORT PROFESSIONNEL	386 232
STATIONNEMENT	0
OPERATIONS SPECIFIQUES DE PARCS DE STATIONNEMENT	0
URBANISME OPERATIONNEL	2 673 684
AUTRES TERRITOIRES A ENJEUX	709 988
PLAINES RIVES DROITES	317 080
PLATEAU DE HAYE	0
RIVES DE MEURTHE	1 496 616
SECTEUR SUD-EST	150 000
Total	103 224 855

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par des aides à l'équipement (subventions), des emprunts et pour le solde par le FCTVA et de l'autofinancement. Le tableau ci-dessous fait état du financement des investissements sur la période 2015-2019.

Chiffres en millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement	145,9	132,7	117,7	102,0	87,4	103,2
Subventions	44,6	38,0	30,5	41,6	21,7	8,6
Part financée par le Grand Nancy	101,3	94,7	87,2	60,4	65,8	94,6
emprunts mobilisés	66,0	65,4	56,7	42,4	39,6	60,0
FCTVA et autofinancement	35,3	29,3	30,5	18,0	26,2	34,6

Le programme d'emprunts de ces dernières années, moins important qu'en début de décennie, a permis de stabiliser l'encours dès lors que les besoins nouveaux n'ont pas été supérieurs aux remboursements annuels.

L'encours de dette de la Métropole du Grand Nancy s'établit au 31 décembre 2019 à 673,5 M€. Son évolution depuis 6 ans est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Situation au 31/12/2019						
(en millions)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	389,6	397,3	404,6	408,4	403,2	417,0
Eau	31,8	34,1	37,8	39,1	38,1	35,2
Assainissement	7,6	6,3	5,2	4,2	3,4	2,7
RMT	1,7	4,1	4,4	4,2	4,0	4,0
Parcs de stationnement	22,5	26,2	27,7	26,2	24,6	22,8
Locations immobilières	10,0	9,5	10,1	10,2	10,3	10,2
Centre de congrès	55,3	56,0	53,0	49,8	48,6	45,7
Transports	158,6	156,3	149,5	142,9	137,3	135,9
	677,0	689,8	692,3	685,0	669,5	673,5

3 – DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La répartition et l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit par grands postes depuis 2014 (en M€) :

RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit des services et du domaine	76,20	75,72	74,64	78,54	83,76	101,93
Produit fiscal et recettes fiscales diverses	251,46	258,22	256,55	262,19	265,61	270,39
Dotations participations et compensations	71,37	63,39	57,24	54,72	53,70	55,88
Produits exceptionnels et mouvements inter-budgets	22,04	27,97	25,24	34,05	13,18	14,16
Total	421,07	425,30	413,67	429,55	416,49	442,35

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de gestion, d'intervention et de structure	168,12	166,81	159,74	158,59	164,52	179,63
Frais de personnel	68,82	68,71	67,99	69,17	70,69	71,49
Frais financiers	19,75	20,75	20,08	18,32	17,17	16,64
Reversements de fiscalité et de taxes	65,91	66,96	66,53	66,56	66,79	66,85
Charges exceptionnelles et mouvements inter-budgets	17,70	22,88	20,80	21,89	12,06	14,14
Total	340,30	346,11	335,14	334,53	331,24	348,76

Il s'agit des chiffres « comptes administratifs » qui nécessitent au titre de l'année 2019 quelques retraitements pour assurer la comparaison avec les années précédentes. Ces retraitements seront précisés lors des divers développements qui suivent.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et du domaine (101,93 M€)

Le détail des montants par budgets est repris dans le tableau ci-dessous (en €):

	2018	2019
budget principal	21 149 321	23 474 036
eau	33 118 683	33 955 037
assainissement	19 194 981	18 926 895
RMT	800 075	795 686
SPANC	3 461	1 774
parkings	3 536 332	3 452 397
locations immobilières	2 324 834	2 597 751
congrès évènements	824 614	787 931
transports	2 805 455	17 938 537
Total	83 757 755	101 930 044

La principale composante des produits des services et du domaine est **le produit de la facturation des consommations d'eau** aux abonnés pour un montant de 52,88 M€. Pour rappel, les tarifs avaient été revalorisés l'an dernier de 2,2 %, auxquels s'ajoutaient, comme en 2018, deux centimes sur le prix de la fourniture d'eau afin de tenir compte des importantes dépenses prévues sur le budget concerné :

- les investissements inhérents à la seconde alimentation en eau depuis la Meurthe estimés à 35 M€ HT.

- son statut d'Opérateur d'Importance Vitale du secteur de l'eau impose au Grand Nancy un programme d'actions exigeant destiné à protéger les installations physiques et les nombreux systèmes informatiques qui y sont associés.

Les autres produits des services et du domaine concernent **les revenus de la gestion des équipements et compétences du Grand Nancy** répartis sur les budgets concernés. Il s'agit pour l'essentiel des produits des services et équipements (17,23 M€ au titre des piscines et équipements de sports et loisirs, parkings, domaine public, équipements de culture scientifique et technique...), des bâtiments à vocation économique (1,29 M€), des redevances de DSP (4,5 M€), et des remboursements de frais et de traitements (2,1 M€).

On peut relever la forte augmentation des produits du budget transport avec une progression des recettes de 15,1 M€ par rapport à 2018.

Cette progression s'explique par les nouvelles modalités de gestion de la DSP transports en vigueur depuis le 1er janvier 2019 qui prévoit que les recettes d'exploitation sont collectées par l'exploitant et reversées mensuellement à la métropole.

Ces recettes, d'un montant de 15,72 M€, ne deviennent publiques qu'une fois intégrées dans la collectivité, ce qui permet de profiter de dispositions fiscales favorables, validées par la Direction Départementale des Finances Publiques. Toute réduction de ces recettes entrainerait d'une part la remise en question de ces dispositions fiscales qui permettent de récupérer la TVA sur l'ensemble des dépenses et d'autre part une « compensation » par le budget principal financé par la fiscalité.

Le produit fiscal (270,39 M€)

La répartition par nature de recettes au titre de l'année 2019 est portée dans le tableau ci-après. Il est à noter que ces recettes et ces ratios de réalisations seront fortement impactés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et pour certains dès 2020. En effet, 2020 sera marquée par une baisse historique du produit de Versement Mobilité, de la taxe d'aménagement et de la taxe de séjour. La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2020, constatera, outre la reprise de résultats de 2019, la baisse de ces recettes fiscales. Le niveau atteint en 2019 ne se reproduira pas de sitôt, d'autant que cette baisse des recettes se poursuivra en 2021 et touchera l'ensemble de la fiscalité professionnelle (CVAE et CFE essentiellement).

Le gouvernement a présenté le 29 mai un plan global d'urgence pour les collectivités de 4,5 milliards d'euros, dont 2,7 milliards d'euros pour les départements et 1,75 milliards d'euros pour les communes et les intercommunalités. De ce plan, 12 000 à 14.000 communes et intercommunalités devraient bénéficier d'un "mécanisme de compensation des recettes fiscales et domaniales", sous la forme d'une clause de sauvegarde, à hauteur d'environ 750 millions d'euros.

L'enveloppe sera calculée individuellement, par rapport à une moyenne des recettes sur trois ans (2017, 2018, 2019) afin de lisser les variations. Cette mesure vise les recettes fiscales des communes et intercommunalités (notamment la cotisation foncière des entreprises) et domaniales (notamment les recettes d'occupation du domaine public). Mais elle ne prend pas en compte les autres recettes tarifaires, comme les piscines, les parkings, les équipements culturels ... S'agissant du Versement Mobilités (VM), la Ministre de la Cohésion des territoires a précisé que la clause de sauvegarde de 750 M€ inclut le VM, alors que les Autorités Organisatrices des Mobilités ont estimé la perte de cette taxe à 2 milliards. La clause de sauvegarde est, dans l'immédiat, limitée aux pertes de recettes fiscales et domaniales 2020.

TAXES MENAGES

TAXE D'HABITATION	91 150 000	91 494 483	100,38%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	33 850 000	33 823 356	99,92%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	300 000	304 157	101,39%

TOTAL MENAGES	125 300 000	125 621 996	100,26%
----------------------	--------------------	--------------------	----------------

TAXES PROFESSIONNELLES

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	28 015 000	28 100 718	100,31%
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	18 142 050	18 359 730	101,20%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 900 000	3 982 867	102,12%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	1 360 000	1 272 628	93,58%
VERSEMENT DE TRANSPORT	56 000 000	59 725 298	106,65%

TOTAL PROFESSIONNELLES	107 417 050	111 441 241	103,75%
-------------------------------	--------------------	--------------------	----------------

AUTRES TAXES

AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	850 000	569 076	66,95%
TAXE DE SEJOUR	900 000	905 886	100,65%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	29 268 000	29 337 535	100,24%
TAXE D'AMENAGEMENT	2 400 000	2 516 694	104,86%

TOTAL AUTRES TAXES	33 418 000	33 329 191	99,73%
---------------------------	-------------------	-------------------	---------------

TOTAL FISCALITE	266 135 050	270 392 428	101,60%
------------------------	--------------------	--------------------	----------------

La Taxe d'Habitation

La Taxe d'Habitation (TH) est calculée d'après la valeur locative cadastrale qui tient compte de la superficie de l'habitation, des éléments de confort présents, mais également de la rémunération des personnes qui habitent le logement. Pour 2019, le Grand Nancy a perçu 100,38 % du produit voté. Le produit a enregistré une hausse de 2,25 % par rapport à 2018, il est ainsi porté à 91,49 M€ représentant un surplus de recettes fiscales d'environ 2 M€ par rapport à 2018.

A taux constant, cette évolution est uniquement due au dynamisme des bases fiscales qui tient compte du coefficient de revalorisation des bases fiscales (l'inflation constatée en 2019 de 2,2 %), mais également de l'évolution physique des bases portée à 0,05 %. Le dynamisme physique des bases fiscales apparaît en baisse par rapport à l'année précédente car il était de 0,20 % entre 2017 et 2018.

Il s'agit de la dernière année de constatation d'un produit de TH sur lequel peuvent agir les collectivités. En effet, suite à la suppression de la TH confirmée récemment par le gouvernement, la loi prévoit, à partir de 2021, pour les intercommunalités, une compensation sous la forme d'une quote-part de TVA reversée par l'Etat. Cette compensation TH est calculée sur la base des taux votés en 2017 et des valeurs locatives 2020.

Pour 2020, le produit TH suivra une évolution « standard » tenant compte du coefficient de revalorisation (0,9 %) et de l'évolution physique des bases. Les collectivités n'avaient plus la possibilité de faire varier les taux.

Cependant en 2021, la recette TH aura disparu comme ses variables d'évolution ; le nouvel indicateur d'évolution de la compensation sera le dynamisme de la TVA perçue par l'Etat.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est également calculée à partir de la valeur locative du local mais réduite de moitié. A la différence de la taxe d'habitation, les locaux imposés à la TFPB peuvent être utilisés par des ménages ou des entreprises. Sur le territoire de la Métropole, les locaux ménages représentent 75 % du produit de TFPB contre 25 % pour les locaux professionnels.

L'évolution des bases d'imposition des locaux ménages tient compte de l'inflation constatée, soit 2,2 %, tandis que les locaux professionnels évoluent selon l'évolution annuelle des loyers des locaux économiques constatée sur le territoire de chaque collectivité. Sur le territoire du Grand Nancy, l'évolution moyenne des loyers est d'environ 0,2 % selon les données transmises par l'administration fiscale en 2019.

Ainsi, la Métropole a perçu 99,92 % du montant prévu au BP 2019, le produit 2019 est de 33,8 M€ ; il enregistre une hausse de 2 %, soit environ 0,7 M€ supplémentaire par rapport à 2018.

La Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est établie sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité.

A taux constant, le produit de CFE est porté à 28,1 M€ et enregistre une baisse de 0,92 %, soit environ 0,26 M€ par rapport à 2018. Cette baisse est toutefois en trompe l'œil puisque, depuis la Loi de Finances 2019, les entreprises imposées à la base minimum et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € sont désormais exonérées de cotisations. Cette mesure, mise en place lors de la Loi de Finances 2019 à destination des très petites entreprises, est entièrement compensée par l'Etat via les allocations compensatrices, la compensation 2019 est de 0,63 M€.

Ainsi, le produit consolidé de CFE, c'est-à-dire l'addition du produit brute de CFE et de l'allocation compensatrice pour les micro-entreprises, est de 28,725 M€ et enregistre donc une évolution de 1,3 % par rapport à 2018.

Le produit de 28,02 M€ voté au BP est en concordance avec le réalisé puisque le Grand Nancy a perçu 100,31 % du produit car la Métropole avait anticipé cette mesure réglementaire.

La crise actuelle n'impactera pas les recettes 2020 qui sont d'une certaine façon « garanties » par l'Etat. Par contre, en 2021, la crise économique liée au Covid 19 va provoquer une chute importante de l'activité des entreprises, ce qui aura une incidence sur les déclarations de cette année et la fixation de la base d'imposition qui sera retenue en 2021. Au-delà de la baisse de richesse produite par les entreprises, on peut également craindre l'arrêt de l'activité économique pour certaines d'entre elles. Cette dernière hypothèse n'est aujourd'hui pas mesurable.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises s'applique aux personnes physiques ou morales imposées à la CFE et dont le chiffre d'affaires hors taxes excède 152 500 €. Le taux et le barème d'imposition sont fixés au niveau national et sont fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Pour 2019, le produit de CVAE est porté à 18,36 M€. Il est supérieur de 1,2 % à la prévision budgétaire, soit 0,22 M€. Pour mémoire, la prévision initiale transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques avait porté le produit à 18,14M€.

La CVAE enregistre une hausse significative de 5,1 % par rapport à 2018, soit environ 0,9 M€ de recettes fiscales supplémentaires liées à la richesse produite par les entreprises du Grand Nancy.

Comme la CFE, la CVAE pourrait être lourdement impactée par la crise économique puisque les entreprises produiront moins de richesse au cours de cette année 2020 et verront donc leur base d'imposition réduite l'an prochain. Les trois familles de collectivités, à savoir les régions qui perçoivent 50 % de la CVAE, les intercommunalités et les communes à hauteur de 26,5 % et les départements pour 23,5 %, seront concernées.

L'impact sur la CVAE pourrait être particulièrement significatif. Selon l'étude réalisée par l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), la valeur ajoutée reculerait dans quasiment toutes les branches d'activité, en moyenne de 23 %. Les secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration seront particulièrement affectés par le choc de la demande et subiront une baisse de plus de la moitié de leur valeur ajoutée.

Pour le Grand Nancy, la baisse serait de 28 % tous secteurs confondus correspondant à une perte de 0,43 M€ par mois de confinement, soit 3,86 M€ sur les 9 derniers mois de l'année, impactant le produit attendu en 2021, qui enregistrerait une baisse totale de 21 %. Comme pour la CFE, il apparaît difficile de mesurer également le nombre d'entreprises qui ne seraient plus imposées à la CVAE.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est due par les établissements commerciaux permanents, de stockage et de logistique, qui cumulent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 460 000 € hors taxes et une surface de vente dépassant 400 m².

Le produit de TASCOM 2019 enregistre une hausse peu significative avec une évolution de 0,75 % : le produit passe de 3,95 M€ à 3,98 M€. Le produit réalisé est en concordance avec le produit voté lors du budget primitif puisqu'il avait été fixé à 3,9 M€ lors de la délibération du 8 février 2019.

Suite à la crise économique, le chiffre d'affaires 2020 des entreprises assujetties à la TASCOM va baisser et pourra provoquer un transfert des entreprises vers des barèmes d'impositions inférieurs (voir même la sortie de l'imposition pour certaines d'entre elles), le produit 2021 perçu par la Métropole sera donc impacté. Cette baisse de la richesse des entreprises assujetties à la TASCOM est évaluée à 3 % pour 2021 au niveau national par le cabinet Michel Klopfer, représentant 0,12 M€ pour la Métropole.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Instaurée par la Loi de Finances pour 2010 au profit des EPCI, l'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. L'IFER est déclinée en neuf composantes et concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

En 2019, le Grand Nancy a perçu 93,58 % du produit voté, soit un écart d'environ 0,09 M€ par rapport à la prévision budgétaire. Le produit est porté à 1,27 M€. Le produit de l'IFER a baissé car une grande entreprise est passée sous le seuil d'assujettissement fixé à 50 mégawatts pour les entreprises produisant de l'électricité d'origine nucléaire ou thermique.

Le Versement Mobilité

L'assiette du Versement Mobilité (VM) est composée de la masse salariale des entreprises et des administrations qui emploient au moins 11 salariés sur le périmètre d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Pour cette année 2019, le produit VM enregistre une hausse importante (5,1 %) puisqu'il passe de 56,83 M€ en 2018 à 59,72 M€, soit un surplus de recettes transport de près de 3 M€. Dans cette évolution, environ 1,2 M€ concerne le dynamisme du produit correspondant à taux constant (2 %) à une hausse de 2 % de la masse salariale. Le produit de VM restant (environ 1,7 M€) peut être considéré comme « non fiscal » mais financier c'est-à-dire qu'il n'est pas lié à l'évolution propre du produit (effet base et effet taux) puisqu'il tient compte de :

- d'un remboursement exceptionnel de Versement Mobilité en 2018 de 0,475 M€ qui a eu pour conséquence de minorer le produit 2018 par rapport à 2019 ou aucun remboursement conséquent n'a été réalisé,
- des rattrapages de titres de recettes de la Mutualité Sociale Agricole émis sur 2019 pour 0,3 M€,
- d'écarts, pour 0,86 M€, entre le montant prévisionnel du rattachement à l'exercice opéré à fin 2018 et les montants effectivement constatés en 2019 au titre des derniers mois de 2018.

Le produit VM est la recette fiscale qui sera la plus impactée en 2020 par la crise sanitaire. La chute brutale de l'activité des entreprises conduisant à la mise en œuvre de mesures de chômage partiel aura une incidence sur la masse salariale correspondant à l'assiette du VM qui pourrait connaître une baisse très significative de son produit.

En effet, l'Etat soutient les entreprises privées dans cette crise en leur versant une indemnité de chômage partiel couvrant 70 % de la rémunération brute du salarié (plus de 12 millions de français ont été placés en chômage partiel pendant le confinement). Cette aide, si elle bénéficie directement à l'entreprise, n'est pas soumise aux cotisations sociales donc pas au VM, seul le complément d'activité éventuellement versé par l'employeur y reste soumis.

Lors du déconfinement, si l'activité économique peine à redémarrer, la baisse du produit pourrait se poursuivre sur les 8 prochains mois de l'année. S'il apparaît difficile de faire une simulation précise, il faut cependant s'attendre à une perte de VM de l'ordre de 10 M€ qui, combinée à une perte des recettes tarifaires de transports en commun constatée sur la période, va impacter l'équilibre du budget annexe transports qui bénéficie par ailleurs d'une subvention d'équilibre du budget principal (de l'ordre de 5 M€ en moyenne actuelle) qui devrait donc être majorée de ce montant dès 2020. Le financement de cette subvention d'équilibre majorée serait opéré par un prélèvement sur l'excédent constaté à fin 2019 du budget principal lors de la première Décision Modificative de 2020, présentée lors de ce même conseil.

Si la reprise de l'activité se fait attendre et que la baisse du VM se poursuit l'équilibre même du budget annexe pourrait être remis en cause en 2021.

La Taxe de Séjour

Le produit perçu en 2019 est de 0,905 M€, le Grand Nancy a ainsi perçu 100,65 % du produit de taxe de séjour.

Comme pour le Versement Mobilité, une baisse significative sera constatée dès 2020 en lien avec la crise sanitaire. Pour 2020, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration va en effet subir une baisse très significative de son activité, l'étude réalisée par Sciences Po OFCE envisage une baisse de 54 %.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est assise sur les mêmes bases que celles de la TFPB. On note cependant que les locaux imposés à la TFPB peuvent bénéficier d'exonérations lors de la construction de locaux ce qui n'est pas le cas pour la TEOM qui s'applique à l'ensemble des contribuables. Les contribuables TEOM sont donc les mêmes que ceux de la TFPB même si, dans la pratique, pour les ménages qui ne sont pas propriétaires, cet impôt peut être refacturé par le propriétaire sous la forme de charges de locations.

Comme la taxe foncière, les bases ménages ont évolué de 2,2 % et les locaux professionnels ont vu leurs loyers augmenter de 0,2 %. S'agissant du produit, il est à noter que l'année 2019 a été une nouvelle fois marquée par une baisse de 5 % du taux de TEOM passant de 7,85 % à 7,46 %. Il s'agit ici de la troisième baisse du taux de TEOM sur le mandat ; en effet, le taux de TEOM a baissé de 15 % depuis 2014.

C'est pourquoi, le produit de TEOM 2019 enregistre une baisse de 3 %, soit environ 1,1 M€ par rapport à l'année 2018 correspondant à la différence entre la baisse du taux de 5 % et l'évolution des bases de 2 %.

	2018	2019
Produit TEOM	241 956	29 337 535
Evolution du produit		- 2,99%

En 2019, le Grand Nancy a perçu 100,24 % du montant prévu au BP 2019, le produit TEOM est de 29,34 M€. L'écart de produit entre le prévisionnel et le réalisé est résiduel puisqu'on note une différence de 0,24 %, soit 0,07 M€.

La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement est perçue par les communes ou les intercommunalités qui sont compétentes en matière de PLUI, de POS ou par délégation de compétence des communes et par les départements. Au niveau de l'ensemble intercommunal du Grand Nancy, c'est donc la Métropole au titre de ces compétences qui perçoit la taxe d'aménagement considérée comme une recette d'investissement. La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, à savoir les constructions, reconstructions, aménagements et installations de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager mais également par le responsable d'une construction illégale.

Le taux intercommunal a été fixé à 5 % depuis 2012. Pour 2019, le Grand Nancy a perçu 2,52 M€ de produit, soit 104,86 % du produit voté. Néanmoins, le produit de taxe d'aménagement est en baisse de 7,6 % par rapport à 2018. On peut cependant indiquer que le produit évolue de manière assez erratique puisqu'il dépend des opérations d'urbanisme réalisées sur le territoire.

Il est difficile de savoir aujourd'hui si le produit de la taxe d'aménagement sera impacté par la crise sanitaire. En effet, l'évolution du produit est aléatoire d'une année sur l'autre. Il est également impossible d'évaluer les comportements des propriétaires qui souhaitent réaliser des opérations d'aménagements qui pourraient décider de les reporter plus tard dans l'année ou sur l'année 2021 ou également de les abandonner.

Les dotations participations et compensations (55,88 M€)

Pour l'essentiel, ce poste concerne la DGF et les allocations compensatrices. On y trouve également des participations reçues des communes (DSIT, centres techniques...), du département (transferts de compétences) d'Eco-emballages (déchets) de l'Agence de l'Eau (prime pour épuration), de l'Etat (récupération partielle de la TVA sur des dépenses de fonctionnement)...

La Dotation Globale de Fonctionnement

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités sont caractérisées par l'existence de concours reversés aux administrations locales suite à la décentralisation. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente le principal concours redistribué aux collectivités.

Pour 2019, le montant de DGF atteint 39,52 M€. La dotation d'intercommunalité est identique à celle perçue en 2018 et la dotation de compensation enregistre quant à elle une baisse de 0,7 M€ par rapport à l'année précédente, soit 1,7 %. Chaque année, la dotation de compensation diminue pour couvrir les besoins de financement liés à la croissance démographique, à l'augmentation de la péréquation ou aux mesures spécifiques votées en loi de finances. Ainsi, en 2019, le Grand Nancy a perçu 97,80 % du montant de DGF prévu au budget primitif, cet écart est dû à une surévaluation de la dotation d'intercommunalité.

	BP	CA	% réalisée
Dotation d'intercommunalité	10 030 000	9 121 539	90,94%
Dotation de compensation	30 380 000	30 398 661	100,06%
DGF	40 410 000	39 520 200	97,80%

Il faut rappeler que l'enveloppe normée, qui regroupe l'ensemble des dotations versées par l'Etat aux collectivités, est abondée par les recettes fiscales de l'Etat et notamment la TVA. Suite à la crise du Covid 19, la TVA devrait être en baisse, l'Etat pourrait donc décider de minorer le montant alloué à l'enveloppe normée. En effet, si le produit de l'Etat baisse, comment pourrait-il maintenir au même niveau les concours qu'ils reversent aux collectivités.

Il n'est donc pas incongru d'envisager la possibilité que l'Etat sollicite une nouvelle fois les collectivités locales pour participer au redressement des finances publiques, le déficit public étant attendu, pour le moment, aux alentours de 9 % en 2020, au vu de ces circonstances exceptionnelles. Cette situation n'est pas sans rappeler la crise financière de 2008/2009, qui avait conduit l'Etat à prélever dix milliards d'euros sur les dotations des collectivités entre 2014 et 2017. Pour le Grand Nancy, la perte cumulée de DGF a été de près de 70 M€.

Dans ce scénario exceptionnel, après une suspension en 2020, les contrats de Cahors conclus entre l'Etat et les collectivités sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pourraient ne pas être renouvelés au profit d'un retour au prélèvement obligatoire sur les concours reversés aux collectivités.

Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices servent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de recettes fiscales pour les collectivités. Ces compensations (TH, CFE...), intégrées dans l'enveloppe normée, sont considérées comme des variables d'ajustement, afin de maîtriser l'évolution globale de l'enveloppe lorsque d'autres dotations, et notamment la DSU, progressent.

Depuis 2019, une nouvelle allocation compensatrice de CET est versée aux collectivités, correspondant aux exonérations pour les entreprises imposées à la base minimum et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €. Pour cette raison mais également grâce au dynamisme de l'allocation de compensation de la TH, le produit total de ces reversements enregistre une hausse de 27 %, il est ainsi porté à 3,86 M€ contre 3,03 M€ en 2018.

Pour 2019, le produit réalisé est donc supérieur au produit attendu lors du vote du BP 2019.

	BP 2019	CA 2019	% réalisé
de la TH	2 500 000	2 861 467	114,46%
de la TF	260 000	278 556	107,14%
de la CET	600 000	722 065	120,34%
DUS (TP)	1 000	0	0,00%
TOTAL	3 361 000	3 862 088	114,91%

Les produits exceptionnels et mouvements inter-budgets (14,16 M€)

Les mouvements inter budgets se rapportent pour l'essentiel, et pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, aux subventions d'équilibre qui s'établissent à 11,577 M€ en 2019.

Budget	CA 2019
subvention au budget annexe "congrès événements"	6 653 130
subvention au budget annexe "locations immobilières"	540 552
subvention au budget annexe "parcs de stationnement"	370 950
subvention au budget annexe "transports"	4 012 412
Total	11 577 044

Il convient de rappeler qu'en application de l'article L 2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au cas particulier du budget annexe "transports", le versement d'une subvention exceptionnelle s'appuie sur les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des Transports, qui ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial : l'équilibre du budget annexe ne peut être atteint par les seules recettes payées par les usagers sans entraîner une augmentation déraisonnable des tarifs.

Les produits exceptionnels enregistrent également 1,7 M€ de cessions.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion, d'intervention et de structure (179,63 M€)

Ce poste englobe :

- les participations obligatoires pour un montant total 21,42 M€, stable par rapport à 2018, et décomposé comme suit :

contribution à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales (budget assainissement)	2 477 319
participa syndicat mixte pôle métropolitain du sillon lorrain	321 000
participation à la Multipôle Sud 54	335 096
participation au SIS	1 974 437
participation au syndicat mixte de la foret de Haye	230 209
participation au syndicat mixte des transports en commun suburbains	1 200 000
participation EPTB Meurthe Madon	393 914
participation syndicat mixte du parc naturel régional de Lorraine	24 011
Service Départemental d'Incendie et de Secours	14 450 877
Total	21 406 862

- les dépenses de gestion *stricto-sensu* (hors frais de personnel) qui s'établissent à 158,2 M€ en 2019 selon le tableau ci-dessous.

budget	Centre de responsabilité	2018	2019
	<i>centres techniques</i>	2 848 559	2 899 536
	<i>circulation</i>	887 466	966 789
	<i>cohésion sociale</i>	1 359 569	1 387 622
	<i>communication et direction générale</i>	716 665	582 544
	<i>conservatoire régional du Grand Nancy</i>	550 142	590 614
	<i>déchets ménagers</i>	23 930 337	23 682 501
	<i>dépenses de structure et non ventilées</i>	5 165 724	5 028 661
	<i>développement économique</i>	4 200 122	4 862 605
	<i>DSIT</i>	1 668 973	1 995 153
	<i>énergie et climat</i>	770 009	740 177
	<i>enseignement supérieur</i>	841 045	884 907
	<i>équipements métropolitains</i>	359 911	370 749
	<i>établissements de culture scientifique et technique</i>	1 427 872	1 489 120
	<i>grands partenariats</i>	603 155	896 076
	<i>grands projets</i>	2 523 531	2 467 512
	<i>habitat et rénovation urbaine</i>	308 827	2 187 218
	<i>maintenance voirie</i>	9 689 149	9 630 045
	<i>piscines</i>	2 824 677	2 946 408
	<i>propreté voirie - espaces verts</i>	3 101 283	2 883 119
	<i>réseaux de télécommunication</i>	3 700	3 700
	<i>sécurité</i>	102 516	164 452
	<i>services de mobilité</i>	849 536	853 359
	<i>sports-loisirs</i>	4 707 069	4 968 143
	<i>urbanisme et écologie urbaine</i>	507 620	180 879
	<i>valorisation du site grand nancy thermal</i>	55 547	18 955
budget principal		70 003 003	72 680 841
eau		9 130 057	9 110 658
assainissement		8 479 884	9 671 456
RMT		18 062	18 664
SPANC		519	266
parkings		1 405 480	1 451 268
locations immobilières		1 333 150	1 409 489
congrès évènements		2 607 639	2 675 365
transports		50 042 949	61 206 362
Total		143 020 742	158 224 370

La progression comptable de 15,2 M€ des dépenses de gestion s'explique pour une large part par les nouvelles modalités de gestion de la DSP transports en vigueur depuis le 1er janvier 2019 qui prévoit que les recettes d'exploitation sont collectées par l'exploitant, prises en charge comptablement par la métropole, avant d'être reversées à l'exploitant au titre de la part variable de la DSP. (cf. supra « les produits des services et du domaine »). Le montant pris en charge au niveau des recettes d'exploitation s'élève en 2019 à 15,515 M€.

Parmi les variations les plus significatives constatées entre 2018 et 2019, on peut relever :

- Pour le budget principal,
 - la progression des dépenses liées au développement économique suite à l'intégration de l'office de tourisme à la SAPL Grand Nancy Congrès et Evénements,
 - l'augmentation des dépenses informatiques liée à l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte des communes et établissements infogérés dans le cadre de la mutualisation. Ce budget varie donc en fonction des projets communaux ou mutualisés issus du catalogue de services et d'applications de la DSIT qui sont ensuite refacturés,
 - l'évolution des dépenses au titre de l'habitat suite à la gestion des aides du dispositif Fonds de solidarité du logement, issue du transfert de compétence du Conseil Départemental. Pour rappel, lors de la signature de la convention de transfert et de délégation de compétences entre le Conseil Départemental et le Grand Nancy en décembre 2016, il avait été prévu, après deux années de délégation de la compétence Fonds de Solidarité du Logement (FSL) (2017 – 2018), un transfert effectif de celle-ci au 1er janvier 2019.
 - la baisse des dépenses de structure et de communication, issue de la poursuite du plan d'économies engagé depuis plusieurs années,
 - la réduction des dépenses de propreté-espaces verts, suite à la rationalisation des missions.
- Pour le budget annexe de l'assainissement, la revalorisation du contrat d'exploitation de la station d'épuration.

En retraitant les dépenses 2019 pour les parties transports (-15,5 M€) et FSL (-1,8 M€), la variation des dépenses de gestion par rapport à 2018 est de - 2,13 M€, soit - 1,48 %.

Les frais de personnel (71,49 M€)

Représentant 20 % des dépenses totales, les frais de personnel sont globalement stabilisés depuis plusieurs années. La Métropole du Grand Nancy compte 1 359 agents permanents au 31 décembre 2019. Les effectifs de l'établissement se sont stabilisés au cours de l'année 2019 en raison notamment d'une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste et de la priorité donnée à la mobilité interne pour tout recrutement, avant d'ouvrir les postes aux candidatures externes.

Afin d'exercer au mieux ses compétences, les ressources humaines de la Métropole sont ainsi réparties au sein de six pôles :

- le pôle Développement Economique et Innovation assure les missions liées à l'innovation, au développement numérique, à la promotion économique, aux réseaux et aux services aux entreprises du Grand Nancy (1,32 % de l'effectif) ;
- le pôle Culture, Sports, Loisirs assure l'organisation des évènements et la coordination des activités des équipements communautaires parmi lesquels figurent entre autres le Pôle Aquatique (9 piscines), le stade Marcel Picot, le palais des sports Jean Weille, le Muséum Aquarium de Nancy, le Musée de l'Histoire du Fer, les Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy, le Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional (22,22 % de l'effectif) ;
- le pôle Territoire, mobilité et environnement structure et organise les déplacements de l'agglomération, a en charge les missions relatives au renouvellement urbain dans l'agglomération et au développement durable (6,11 % de l'effectif) ;
- le pôle Solidarité et Habitat assure les activités relatives à la sécurité, à la cohésion sociale (santé, prévention éducation, emploi), à l'habitat et à l'accueil des gens du voyage (5,22 % des effectifs) ;
- le pôle Services et Infrastructures gère les relations avec les communes et les habitants, réalise les tâches relatives à la propreté et à l'entretien de la voirie et des espaces verts, assure l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et mène toutes les études hydrauliques, maintenance de voirie, éclairage public, espaces verts dans la perspective d'une programmation en coordination avec les autres pôles (44,96 % de l'effectif) ;
- le pôle Ressources regroupe l'ensemble des Directions fonctionnelles, en

charge notamment de la gestion des Ressources Humaines, de l'assistance juridique et de la commande publique, du patrimoine ou des systèmes d'information et des télécommunications, dont le rôle est d'apporter aux services opérationnels les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (15,23 % de l'effectif).

Chacun de ces pôles est encadré par un Directeur Général Adjoint.

Dépendent directement du Directeur Général (4,19 % de l'effectif) :

- la Mission Partenariats métropolitains,
- la Mission Développement métropolitain,
- la Direction de la Communication et des publications,
- la Direction des Finances et du contrôle de gestion,
- la Direction de l'Enseignement supérieur, de la recherche et la vie étudiante,
- la Mission Territoire d'innovation de Grande Ambition,
- le Conseil de Développement Durable.

La progression de 1,1 % des charges de personnel constatée entre 2018 et 2019 tient compte essentiellement du Glissement Vieillesse Technicité (déroulement de carrière des agents) pour les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes, et de la poursuite des dispositions liées au protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » applicables depuis le 1^{er} janvier 2016 à la catégorie B, qui s'est étendu aux catégories A et C à partir du 1^{er} janvier 2017.

Par grandes directions portées à l'organigramme métropolitain les évolutions de frais de personnel entre 2018 et 2019 sont les suivantes :

Directions/services	2018	2019
assainissement	5 192 492	5 339 847
centres techniques	1 584 412	1 609 168
circulation	1 312 526	1 352 927
cohésion sociale	283 023	351 356
conservatoire régional du Grand Nancy	5 565 455	5 576 200
déchets ménagers	1 263 675	2 616 743
dépenses de structure	13 890 736	14 019 907
développement économique	803 641	746 727
DSIT	2 989 812	3 107 580
eau	4 358 203	4 378 727
énergie et climat	794 747	723 716
enseignement supérieur	140 833	142 017
établissements de culture scientifique et technique	4 161 667	4 187 370
grands partenariats	689 248	687 935
grands projets	333 353	312 171
habitat et rénovation urbaine	1 118 429	1 437 694
maintenance voirie	4 733 114	4 610 172
piscines	5 381 381	5 301 590
propreté voirie - espaces verts	11 638 218	10 258 143
sécurité	709 878	867 844
services de mobilité	663 758	706 509
sports-loisirs	1 313 660	1 337 363
transports et déplacements	1 004 513	1 018 517
urbanisme et écologie urbaine	764 563	800 489
Total	70 691 339	71 490 713

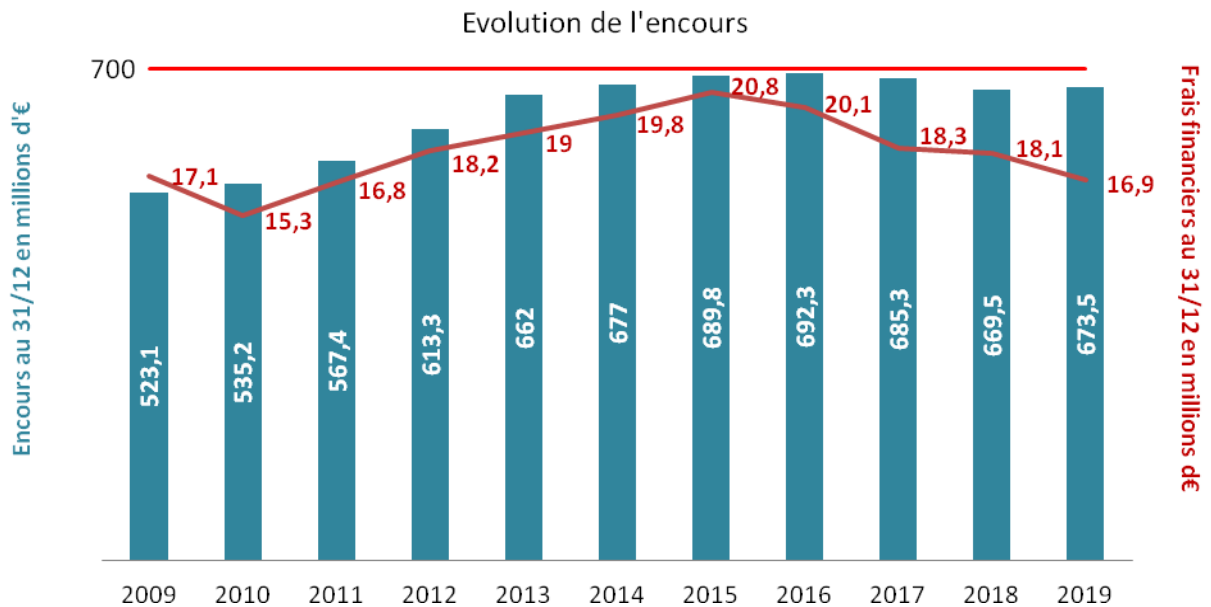
Les frais de personnel des « dépenses de structure » englobent les services ressources (DRH, Finances, Administration Générale, Assemblées, Assistance Juridique et Commande Publique, Directions Administratives et Financières des pôles, Patrimoine, Communication), la Direction Générale et les Missions rattachées (Partenariats métropolitains, Développement métropolitain, Enseignement supérieur et recherche), le cabinet du Président, les moyens des groupes et le Conseil de Métropole (indemnités des élus)

Les frais financiers (16,64 M€)

Les frais financiers évoluent en fonction du niveau d'investissement mais également en fonction de la variation des taux d'intérêts. En plus des différents réaménagements menés sur la période, la Métropole bénéficie depuis 2015 de la baisse des taux sur ses nouveaux financements ainsi que sur ses emprunts à taux variable, ce qui a permis de faire baisser le montant de ses intérêts, en parallèle d'une stabilisation de l'encours sur la période :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Frais financiers	19,75	20,75	20,08	18,32	17,17	16,64

L'encours de la Métropole du Grand Nancy a évolué sous la barre des 700 millions d'euros ces dix dernières années pour un stock de 673,5 M€ au 31 décembre 2019. Après une hausse entre 2009 et 2017, une légère décreue s'est opérée avant une stabilisation. Les frais financiers associés ont évolué en fonction du niveau d'investissement mais également en fonction de la variation des taux d'intérêts pour lesquels on peut observer une décorrélation de l'évolution de l'encours dès 2015.



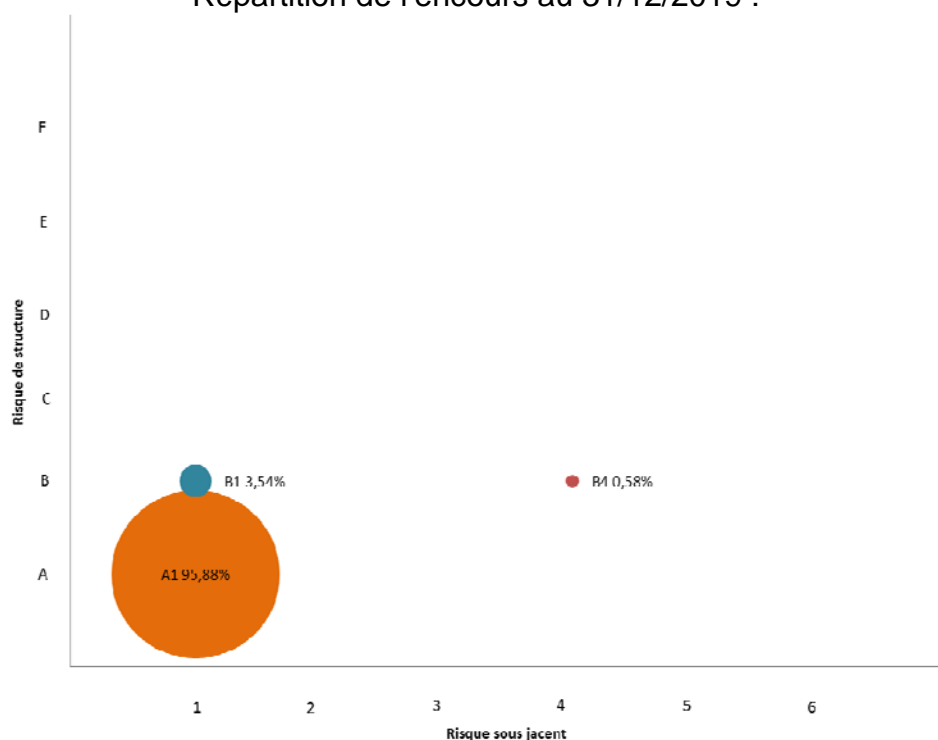
La comparaison entre les frais financiers versés au titre de l'année et l'encours de l'année considérée permet de mesurer le taux moyen budgétaire de la dette :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux moyen budgétaire	3,3 %	2,9 %	3,0 %	3,0 %	2,9 %	2,9 %	3,0 %	2,9 %	2,7 %	2,7 %	2,5 %

Ainsi, le taux moyen est passé de 3,3 % en début de période à 2,5 % fin 2019. La baisse des frais financiers s'explique à la fois par la baisse des taux puisqu'en 2019, le taux moyen pondéré des 60 millions d'euros d'emprunts mobilisés par la Métropole est de 1,27 %, mais également par la gestion active de la dette.

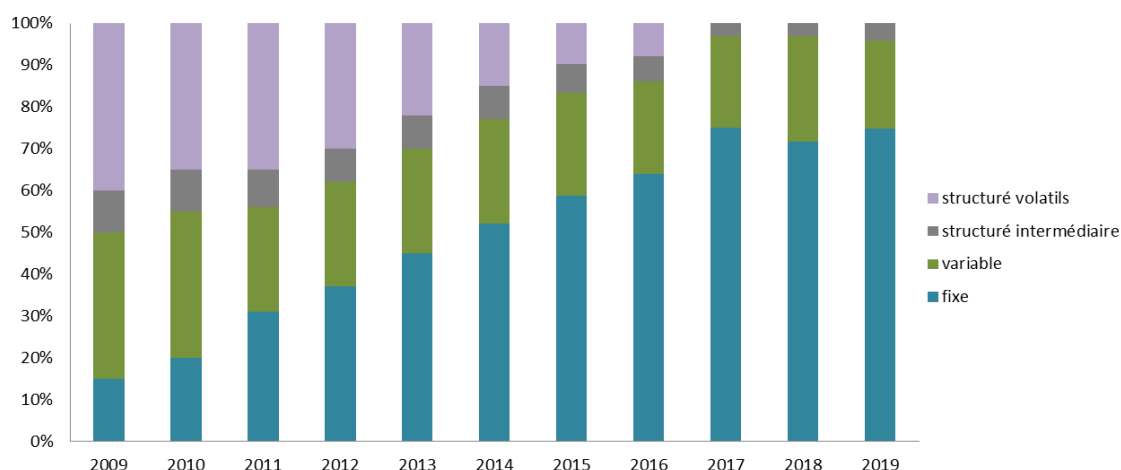
La gestion active de la dette peut se définir comme la recherche des meilleures opportunités sur les marchés financiers, tant pour les emprunts nouveaux que pour ceux antérieurement souscrits ; elle se définit également comme la recherche d'une sécurisation de l'encours pour ne pas s'exposer dans le futur à des fluctuations des marchés financiers. Ainsi, la charte Gissler représentée ci-dessous permet de classer chacun des emprunts formant le stock de dette. La lecture de la typologie s'apprécie donc du moins risqué (A1) au plus risqué (F6).

Répartition de l'encours au 31/12/2019 :



Ainsi, 99,42 % de l'encours sont aujourd'hui classés dans les catégories considérées comme sans risques ou à risque limité A1 et B1. A court terme, un des risques liés à la crise sanitaire pourrait provenir de l'exposition de la collectivité à la volatilité des indices sur lesquels se basent ses encours à taux variable. Or, l'encours de la Métropole est aujourd'hui composé à 74 % de taux fixe, 4,43 % à taux fixe structuré (B1 et B4) et 20,85 % à taux variable (Euribor et Livret A) :

Evolution de la structure de l'encours de la dette



La majeure partie de l'encours variable est indexée sur le livret A, fixé à 0,5 % depuis le 1er février 2020. Les autres emprunts à taux variable sont indexés sur Euribor 3 et 12 mois, qui malgré une hausse ces derniers mois sont des indices qui restent négatifs depuis 2015 et les analystes ne prévoient pas que ceux-ci repassent en territoire positif avant 2024.

L'impact de la crise sanitaire sur les taux d'intérêt est difficile à mesurer. On peut relever d'une part que les différents gouvernements européens ont mis en place des politiques budgétaires expansionnistes pour faire face à cette crise sanitaire et d'autre part que la BCE a également adopté une politique monétaire accommodante pour soutenir les états ainsi que les marchés.

Les mesures de la BCE ont été très bien accueillies par les marchés et bénéficient aux banques qui devront traduire ces conditions dans les offres proposées aux collectivités, en sachant que la baisse des taux servira à couvrir la hausse des marges attendue pour financer les pertes des banques sur les crédits aux entreprises et particuliers.

Les reversements de taxes et de fiscalité (66,85 M€)

Il s'agit essentiellement pour les reversements de fiscalité du versement de dotations de compensation et de solidarité aux communes, en lien avec la fiscalité professionnelle unique mise en place en 2001.

Libellé nature	2015	2016	2017	2018	2019
dotation de compensation	41 721 538	41 721 538	41 006 538	41 006 538	41 006 538
dotation de solidarité communautaire/métropolitaine	7 750 945	7 944 246	7 984 550	8 073 150	8 171 042
FNGIR	8 044 517	8 044 517	8 044 517	8 044 517	8 044 517
FPIC	406 857	1 263 498	2 163 476	2 036 986	2 087 643
reversements de taxes à l'Agence de l'Eau	8 800 270	7 443 736	7 195 067	7 543 459	7 499 852
autres restitutions et dégrèvements	231 006	108 089	161 726	88 378	44 221
Total	66 955 133	66 525 623	66 555 874	66 793 027	66 853 813

La **dotation de compensation** correspond à la restitution pour chaque commune de la taxe professionnelle (y compris les compensations) qu'elle percevait l'année précédant la mise en œuvre de la TPU. Elle a également pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. En dehors de ces transferts de compétence, le montant de la dotation de compensation reste identique chaque année pour les communes.

La **dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** correspond à la redistribution partielle aux communes de l'accroissement du produit de taxe professionnelle depuis la mise en œuvre de la TPU, en tenant compte de l'obligation de retenir également des critères de « richesse » des communes (écart de revenu par habitant et de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant). Cette dotation s'appuie sur une double logique, à la fois péréquatrice, car elle tient compte du potentiel fiscal des ménages et le revenu par habitant, et également redistributive basée sur la croissance des bases économiques (CFE).

Conformément à la délibération prise par le Conseil Métropolitain en février 2019, l'évolution de l'enveloppe de DSC est déterminée en fonction de l'évolution des bases nettes de CFE tenant compte de la revalorisation des bases économiques via le dispositif d'évolution des loyers et de l'évolution physique des bases suite aux constructions de locaux ou aux réaménagements de locaux.

Pour 2019, les bases nettes de CFE sont en hausse de 1,3 % par rapport à l'année 2018. Ainsi, l'enveloppe globale de cette dotation a été réévaluée de 1,3 %, elle est désormais fixée à 8 057 487 €. De ce montant est déduit, pour les communes adhérant au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût de la mutualisation conformément à la délibération communautaire n° 29 du 22 mai 2015. S'agissant de la ville de Nancy, sa DSC est majorée des frais de gestion du service car elle en a la charge, le coût est évalué à 0,15 M€.

COMMUNES	total DSC		évolution	mutualisation des autorisations d'urbanisme		DSC finale
	2019	pm 2018	%	minoration	majoration	
ART SUR MEURTHE	17 243	16 924	1,89%	1 765		15 477
DOMMARTEMONT	5 489	4 486	22,36%	1 641		3 847
ESSEY LES NANCY	173 907	173 684	0,13%	1 006		172 900
FLEVILLE	113 542	111 886	1,48%	3 810		109 731
HEILLECOURT	99 619	99 310	0,31%	1 719		97 899
HOUEMONT	105 232	105 232	0,00%	1 084		104 147
JARVILLE	165 134	165 134	0,00%	697		164 436
LANEUVEVILLE	391 234	384 642	1,71%	2 881		388 352
LAXOU	285 516	271 211	5,27%			285 516
LUDRES	477 982	464 372	2,93%	1 394		476 587
MALZEVILLE	170 992	170 667	0,19%	2 617		168 374
MAXEVILLE	410 031	410 031	0,00%	11 090		398 940
NANCY	3 265 490	3 228 343	1,15%		152 341	3 417 831
PULNOY	135 530	134 433	0,82%	805		134 724
SAINT MAX	137 039	136 118	0,68%			137 039
SAULXURES	54 338	54 310	0,05%	1 951		52 386
SEICHAMPS	164 436	164 432	0,00%	1 239		163 196
TOMBLAINE	315 557	306 550	2,94%	5 080		310 476
VANDOEUVRE	1 183 763	1 171 592	1,04%			1 183 763
VILLERS LES NANCY	385 413	380 730	1,23%			385 413
TOTAL	8 057 487	7 954 085	1,30%	38 786	152 341	8 171 042

La délibération prévoit que les communes adhérant au service seront facturées sur la base de coûts unitaires, (actualisés chaque année selon le type d'acte : permis de construire, permis d'aménager...), multipliés par les quantités d'actes instruits pour le compte de la commune.

Ce coût sera minoré de 80 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et de 20 % pour celles dont la population est supérieure à ce seuil, traduisant ainsi une solidarité métropolitaine prise en charge par le Grand Nancy valorisée à hauteur de 0,11 M€ pour 2019.

Si pour 2020 la Dotation de Solidarité Communautaire ne sera pas impactée par la crise sanitaire, la baisse attendue du produit de CFE prévue en 2021 et évoquée précédemment entrainera par corollaire une baisse des reversements pour les communes. En effet, chaque commune est assurée de recevoir un montant de DSC au moins équivalent à celui de l'année précédente, sauf en cas de diminution de l'enveloppe à répartir, elle-même dépendante de l'évolution du produit de CFE perçu par le Grand Nancy. Comme l'Etat pour la DGF, il sera difficile pour le Grand Nancy de reverser un produit qu'il n'aura pas perçu.

Les reversements intègrent également la participation du Grand Nancy au **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** (FNGIR), inscrite à hauteur de 8,1 M€. Ce mécanisme a été mis en place en 2011 pour neutraliser les impacts de la réforme de la taxe professionnelle : les territoires qui disposent de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la situation d'avant 2011 sont écrêtés à due concurrence au profit de ceux dont les produits fiscaux sont inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.

Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI sont, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds. Le tissu économique du Grand Nancy et le niveau des reversements de fiscalité du Département de Meurthe-et-Moselle ont eu pour conséquence de le faire figurer parmi les contributeurs du fonds de garantie.

Toujours au titre des reversements, le Grand Nancy contribue au **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes** (FPIC), mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes créées par la Loi de Finances pour 2011 et mis en œuvre en 2012. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les ressources de certains ensembles intercommunaux dont la richesse (potentiel financier agrégé par habitant) est supérieure à 90 % de la richesse moyenne par habitant.

L'ensemble intercommunal du Grand Nancy possède une richesse supérieure à 90 % de la richesse moyenne : il est ainsi considéré, depuis 2012, comme contributeur au fond.

Pour 2019, la contribution de l'ensemble intercommunal du Grand Nancy est de 2,09 M€. Elle est en hausse de 2,5 % par rapport à 2018. Toutefois, ce reversement semble être stabilisé après avoir connu des évolutions très significatives entre 2014 et 2018 avec une progression de 538 % sur la période passant de 0,32 M€ à 2,04 M€.

Enfin, figurent dans ce poste les **redevances** acquittées par les usagers à travers la facture d'eau et **reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**, pour qui ces ressources financières permettent de financer des actions de lutte contre les pollutions ou de préservation des ressources et de maintenir ou rétablir le bon état des milieux aquatiques.

Les charges exceptionnelles et mouvements inter-budgets (14,14 M€)

Comme en recettes, les mouvements inter-budgets se rapportent pour l'essentiel, et pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, aux subventions d'équilibre qui s'établissent à 11,577 M€ en 2019.

Les autres mouvements inter-budgets concernent des refacturations de frais d'administration des budgets annexes vers le budget principal.

4 – LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'épargne brute est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement récurrentes. Elle est caractéristique :

- de "l'aisance" de la section de fonctionnement. En effet, un haut niveau d'épargne brute sous-entend, toutes choses égales par ailleurs, une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement.
- de la capacité à s'endetter ou à investir : l'épargne brute, qui se traduit par un apport de fonds propres de la collectivité pour le financement de la section d'investissement, doit d'abord être utilisée pour la couverture du remboursement des emprunts selon la "règle d'or" en vigueur pour les collectivités territoriales. Plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle élevée sera absorbable.

Le pilotage budgétaire par les niveaux d'épargne s'insère ainsi dans les fondamentaux de l'analyse financière qui vise à apprécier la capacité d'un débiteur à faire face à ses engagements. Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de la solvabilité financière de la collectivité, appelée également capacité de désendettement.

Pour la période 2014-2019, les tableaux ci-dessous recensent les montants annuels consolidés de dépenses et recettes de fonctionnement des différents budgets du Grand Nancy (source : comptes administratifs mouvements réels) afin de déterminer l'épargne brute dégagée et la capacité de désendettement.

Chiffres en millions d'euros

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	421,1	425,3	413,7	429,6	431,1	442,3
Dépenses	340,3	346,1	335,1	334,5	331,2	348,7
Epargne brute	80,8	79,2	78,5	95,1	99,9	93,6
Encours au 31 décembre	677,0	689,8	692,3	685,0	669,5	673,5
Capacité de désendettement	8,4 ans	8,7 ans	8,8 ans	7,2 ans	6,7 ans	7,2 ans

De 2014 à 2017, si la baisse des dotations de l'Etat a pénalisé la progression de l'épargne brute par rapport à la période précédente, le plan d'économies initié au même moment a permis d'en atténuer les effets négatifs. Comme parallèlement, l'encours de dette n'a que peu progressé, la capacité de désendettement est revenue en 2017 au niveau de 2013, avant la baisse des dotations.

En 2018, le haut niveau de l'épargne brute s'explique essentiellement par la baisse significative des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, en raison notamment de la reprise d'excédents et d'opérations de cessions.

En 2019, on retrouve quasiment la valeur d'épargne de 2017 qui, combinée à un encours de dette sensiblement inférieur à celui de début de mandat, permet de disposer d'une capacité de désendettement de 7,2 ans, loin du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

5 – BALANCES BUDGETAIRES PAR NATURE TOUS BUDGETS

Les budgets du Grand Nancy sont votés par « nature ». Les dépenses et recettes sont regroupées par chapitres budgétaires comportant des prévisions de crédits dont la nature est assez proche (exemple du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » qui regroupe la rémunération des agents, les cotisations sociales, les remboursements de frais de personnel à d'autres collectivités...).

Les différents budgets comportent des articles budgétaires, dont les montants sont portés à titre indicatif. Il est donc possible de faire des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre sans pour autant remettre en question le montant voté au niveau du chapitre.

Les balances qui suivent reprennent, budget par budget, les montants votés par l'assemblée délibérante au niveau du chapitre et les montants de crédits effectivement consommés au cours de l'année 2019.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	62 318 462,00	58 442 743,23	93,78%
012	Charges de personnel et frais assimilés	61 930 988,00	60 752 557,58	98,10%
014	Atténuations de produits	59 441 638,00	59 326 543,27	99,81%
65	Autres charges de gestion courante	47 526 942,00	46 959 406,63	98,81%
	Total des dépenses de gestion courante	231 218 030,00	225 481 250,71	97,52%
66	Charges financières	10 651 400,00	10 260 676,29	96,33%
67	Charges exceptionnelles	212 780,00	148 626,56	69,85%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	242 082 210,00	235 890 553,56	97,44%
023	Virement à la section d'investissement	29 299 354,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	21 266 600,00	23 104 409,55	108,64%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	50 565 954,00	23 104 409,55	45,69%
	TOTAL DES DEPENSES	292 648 164,00	258 994 963,11	88,50%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	1 055 523,00	1 055 125,43	99,96%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	13 187 332,00	13 821 275,63	104,81%
73	Impôts et taxes	3 392 312,00	-	0,00%
731	Fiscalité locale	207 735 050,00	208 150 436,33	100,20%
74	Dotations et participations	51 621 365,00	54 579 444,75	105,73%
75	Autres produits de gestion courante	8 938 139,00	8 597 642,65	96,19%
	Total des recettes de gestion courante	285 929 721,00	286 203 924,79	100,10%
76	Produits financiers	-	16,80	
77	Produits exceptionnels	5 158,00	1 697 694,72	32913,82%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	285 934 879,00	287 901 636,31	100,69%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 481 530,00	11 822 196,97	4,13%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	11 481 530,00	11 822 196,97	102,97%
002	Résultat de fonctionnement n-1	9 276 205,71	9 276 205,71	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	306 692 614,71	309 000 038,99	100,75%
Excédent de fonctionnement 2019			50 005 075,88	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	3 593 270,00	2 559 286,49	71,22%
204	Subventions d'équipement versées	4 561 590,00	3 050 960,24	66,88%
21	Immobilisations corporelles	38 136 755,00	34 095 456,41	89,40%
23	Immobilisations en cours	41 949 835,00	38 650 136,12	92,13%
	Total des dépenses d'équipement	88 241 450,00	78 355 839,26	88,80%
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 000,00	61 973,89	98,37%
16	Emprunts et dettes assimilées	50 752 562,00	35 355 784,25	69,66%
26	Participations et créances rattachées	200 100,00	200 100,00	100,00%
	Total des dépenses financières	51 015 662,00	35 617 858,14	69,82%
4581	Opérations sous mandat	1 544 800,00	1 018 572,39	65,94%
	Total des opérations pour compte de tiers	1 544 800,00	1 018 572,39	65,94%
	Total des dépenses réelles d'investissement	140 801 912,00	114 992 269,79	81,67%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 481 530,00	11 822 196,97	102,97%
041	Opérations patrimoniales	14 742 025,00	11 597 024,66	78,67%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 223 555,00	23 419 221,63	89,31%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	21 802 279,88	21 802 279,88	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	188 827 746,88	160 213 771,30	84,85%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	6 955 767,00	6 652 615,59	95,64%
204	Subventions d'équipement versées	-	2 777,78	
21	Immobilisations corporelles	112 544,00	119 262,25	105,97%
23	Immobilisations en cours	120 505,00	122 088,64	101,31%
	Total des recettes d'équipement	7 188 816,00	6 896 744,26	95,94%
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 492 279,88	44 606 974,53	100,26%
16	Emprunts et dettes assimilées	68 126 884,00	46 950 000,00	68,92%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 830 056,00	-	0,00%
	Total des recettes financières	114 449 219,88	91 556 974,53	80,00%
4581	Opérations sous mandat	1 881 732,00	1 267 563,95	67,36%
	Total des opérations pour compte de tiers	1 881 732,00	1 267 563,95	67,36%
	Total des recettes réelles d'investissement	123 519 767,88	99 721 282,74	80,73%
021	Virement de la section de fonctionnement	29 299 354,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	21 266 600,00	23 104 409,55	108,64%
041	Opérations patrimoniales	14 742 025,00	11 597 024,66	78,67%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	65 307 979,00	34 701 434,21	53,14%
	TOTAL DES RECETTES	188 827 746,88	134 422 716,95	71,19%

Déficit d'investissement 2019

-25 791 054,35

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	9 967 666,00	8 784 278,41	88,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 510 260,00	4 378 727,10	97,08%
014	Atténuations de produits	7 500 000,00	7 499 852,00	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	348 816,00	326 379,41	93,57%
	Total des dépenses de gestion courante	22 326 742,00	20 989 236,92	94,01%
66	Charges financières	944 000,00	786 828,12	83,35%
67	Charges exceptionnelles	596 536,00	464 998,53	77,95%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 867 278,00	22 241 063,57	93,19%
023	Virement à la section d'investissement	2 971 589,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 472 098,00	7 403 223,69	99,08%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 443 687,00	7 403 223,69	70,89%
	TOTAL DES DEPENSES	34 310 965,00	29 644 287,26	86,40%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	6 000,00	2 757,99	45,97%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	32 855 900,00	33 884 522,74	103,13%
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	67 763,97	928,27%
	Total des recettes de gestion courante	32 869 200,00	33 955 044,70	103,30%
77	Produits exceptionnels	252 500,00	124 325,19	49,24%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	33 121 700,00	34 079 369,89	102,89%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	916 000,00	915 999,83	100,00%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	916 000,00	915 999,83	100,00%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 862 661,04	2 862 661,04	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	36 900 361,04	37 858 030,76	102,60%
Excédent de fonctionnement 2019			8 213 743,50	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	323 800,00	80 370,26	24,82%
21	Immobilisations corporelles	11 070 600,00	10 130 555,13	91,51%
23	Immobilisations en cours	460 000,00	333 198,59	72,43%
	Total des dépenses d'équipement	11 854 400,00	10 544 123,98	88,95%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 820 300,00	2 818 410,79	99,93%
	Total des dépenses financières	2 820 300,00	2 818 410,79	99,93%
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 674 700,00	13 362 534,77	91,06%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	916 000,00	915 999,83	100,00%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	916 000,00	915 999,83	100,00%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	3 823 806,46	3 823 806,46	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	19 414 506,46	18 102 341,06	93,24%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	1 656 000,00	1 650 583,08	99,67%
16	Emprunts et dettes assimilées	491 013,00	-	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	-	10 880,00	
21	Immobilisations corporelles	-	5 297,66	
23	Immobilisations en cours	0,00	39 358,32	
	Total des recettes d'équipement	2 147 013,00	1 706 119,06	79,46%
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 823 806,46	6 823 806,46	100,00%
	Total des recettes financières	6 823 806,46	6 823 806,46	100,00%
	Total des recettes réelles d'investissement	8 970 819,46	8 529 925,52	95,09%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 971 589,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 472 098,00	7 403 223,69	99,08%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 443 687,00	7 403 223,69	70,89%
	TOTAL DES RECETTES	19 414 506,46	15 933 149,21	82,07%
Déficit d'investissement 2019			-2 169 191,85	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	10 033 841,00	9 484 383,59	94,52%
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 411 957,00	5 339 846,55	98,67%
65	Autres charges de gestion courante	216 468,00	187 072,61	86,42%
	Total des dépenses de gestion courante	15 662 266,00	15 011 302,75	95,84%
66	Charges financières	100 000,00	77 558,56	77,56%
67	Charges exceptionnelles	558 942,00	469 585,23	84,01%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 321 208,00	15 558 446,54	95,33%
023	Virement à la section d'investissement	2 603 071,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 892 540,00	5 133 796,95	87,12%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 495 611,00	5 133 796,95	60,43%
	TOTAL DES DEPENSES	24 816 819,00	20 692 243,49	83,38%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	2 000,00	2 020,36	101,02%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	19 188 428,00	18 849 948,00	98,24%
74	Dotations et participations	2 994 560,00	1 596 110,18	53,30%
75	Autres produits de gestion courante	-	74 926,25	
	Total des recettes de gestion courante	22 184 988,00	20 523 004,79	92,51%
77	Produits exceptionnels	225 000,00	91 464,34	40,65%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	22 409 988,00	20 614 469,13	91,99%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 631 490,00	2 622 575,67	99,66%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 631 490,00	2 622 575,67	99,66%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 721 142,71	2 721 142,71	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	27 762 620,71	25 958 187,51	93,50%
Excédent de fonctionnement 2019			5 265 944,02	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	337 000,00	108 295,92	32,14%
21	Immobilisations corporelles	5 843 000,00	5 417 098,42	92,71%
23	Immobilisations en cours	1 731 000,00	1 056 471,18	61,03%
	Total des dépenses d'équipement	7 911 000,00	6 581 865,52	83,20%
16	Emprunts et dettes assimilées	705 000,00	702 597,13	99,66%
	Total des dépenses financières	705 000,00	702 597,13	99,66%
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 616 000,00	7 284 462,65	84,55%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 631 490,00	2 622 575,67	99,66%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 631 490,00	2 622 575,67	99,66%
	TOTAL DES DEPENSES	11 247 490,00	9 907 038,32	88,08%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	-	5 100,00	
21	Immobilisations corporelles	-	132,69	
23	Immobilisations en cours	-	43 171,74	
	Total des recettes d'équipement	0,00	48 404,43	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00%
	Total des recettes financières	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00%
	Total des recettes réelles d'investissement	2 000 000,00	2 048 404,43	102,42%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 603 071,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 892 540,00	5 133 796,95	87,12%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 495 611,00	5 133 796,95	60,43%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	7 144 078,78	7 144 078,78	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	17 639 689,78	14 326 280,16	81,22%
Excédent d'investissement 2019			4 419 241,84	

**BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE TELECOMMUNICATIONS**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	19 000,00	18 664,48	98,23%
	Total des dépenses de gestion courante	19 000,00	18 664,48	98,23%
66	Charges financières	101 000,00	84 921,96	84,08%
67	Charges exceptionnelles	138 004,00	-	0,00%
022	Dépenses imprévues	19 300,00	-	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	277 304,00	103 586,44	37,35%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	768 496,00	600 012,37	78,08%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	768 496,00	600 012,37	78,08%
	TOTAL DES DEPENSES	1 045 800,00	703 598,81	97,83%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes...	54 000,00	54 448,72	100,83%
75	Autres produits de gestion courante	900 000,00	741 237,00	82,36%
	Total des recettes de gestion courante	954 000,00	795 685,72	83,41%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	954 000,00	795 685,72	83,41%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	95 000,00	74 796,54	78,73%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	95 000,00	74 796,54	78,73%
002	Résultat de fonctionnement n-1	138 254,14	138 254,14	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	1 187 254,14	1 008 736,40	84,96%
Excédent de fonctionnement 2019			305 137,59	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	1 15 000,00	113 864,89	99,01%
23	Immobilisations en cours	620 000,00	605 569,66	97,67%
	Total des dépenses d'équipement	735 000,00	719 434,55	97,88%
16	Emprunts et dettes assimilées	224 000,00	221 494,45	98,88%
	Total des dépenses financières	224 000,00	221 494,45	98,88%
	Total des dépenses réelles d'investissement	959 000,00	940 929,00	98,12%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	95 000,00	74 796,54	78,73%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	95 000,00	74 796,54	78,73%
TOTAL DES DEPENSES		1 054 000,00	1 015 725,54	96,37%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	285 504,00	200 000,00	70,05%
	Total des recettes financières	285 504,00	200 000,00	70,05%
	Total des recettes réelles d'investissement	285 504,00	200 000,00	70,05%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	768 496,00	600 012,37	78,08%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	768 496,00	600 012,37	78,08%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	260 659,59	260 659,59	100,00%
TOTAL DES RECETTES		1 314 659,59	1 060 671,96	80,68%
Excédent d'investissement 2019			44 946,42	

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 100,00	266,13	24,19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 600,00	1 064,52	23,14%
65	Autres charges de gestion courante	100,00	-	0,00%
	Total des dépenses de gestion courante	5 800,00	1 330,65	22,94%
67	Charges exceptionnelles	200,00	-	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 000,00	1 330,65	22,18%
	TOTAL DES DEPENSES	6 000,00	1 330,65	22,18%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes...	4 700,00	1 774,20	37,75%
75	Autres produits de gestion courante	-	0,68	
	Total des recettes de gestion courante	4 700,00	1 774,88	37,76%
77	Produits exceptionnels	1 300,00	-	0,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 000,00	1 774,88	29,58%
002	Résultat de fonctionnement n-1	19 742,51	19 742,51	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	25 742,51	21 517,39	83,59%
Excédent de fonctionnement 2019			20 186,74	

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 511 779,00	1 450 958,24	95,98%
65	Autres charges de gestion courante	500,00	309,27	61,85%
	Total des dépenses de gestion courante	1 512 279,00	1 451 267,51	95,97%
66	Charges financières	782 000,00	753 523,38	96,36%
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	-	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 305 779,00	2 204 790,89	95,62%
023	Virement à la section d'investissement	28 245,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 759 055,00	1 446 866,70	82,25%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 787 300,00	1 446 866,70	80,95%
TOTAL DES DEPENSES		4 093 079,00	3 651 657,59	89,22%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 700 500,00	3 452 397,21	93,30%
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	-	0,00%
	Total des recettes de gestion courante	3 710 500,00	3 452 397,21	93,04%
77	Produits exceptionnels	370 950,00	370 950,00	100,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 081 450,00	3 823 347,21	93,68%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 300,00	1 293,00	11,44%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	11 300,00	1 293,00	11,44%
002	Résultat de fonctionnement n-1	687 444,81	687 444,81	100,00%
TOTAL DES RECETTES		4 780 194,81	4 512 085,02	94,39%

Excédent de fonctionnement 2019

860 427,43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	2 345,00	2 343,92	99,95%
21	Immobilisations corporelles	127 655,00	115 665,70	90,61%
	Total des dépenses d'équipement	130 000,00	118 009,62	90,78%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 776 000,00	1 773 141,08	99,84%
	Total des dépenses financières	1 776 000,00	1 773 141,08	99,84%
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 906 000,00	1 891 150,70	99,22%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 300,00	1 293,00	11,44%
041	Opérations patrimoniales	240 000,00	59 181,60	24,66%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	251 300,00	60 474,60	24,06%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	380 791,52	380 791,52	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	2 538 091,52	2 332 416,82	91,90%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	50 000,00	55 537,51	111,08%
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000,00	-	0,00%
23	Immobilisations en cours	48 000,00	11 836,32	24,66%
	Total des recettes d'équipement	130 000,00	67 373,83	51,83%
10	Dotations, fonds divers et réserves	380 791,52	380 791,52	100,00%
	Total des recettes financières	380 791,52	380 791,52	100,00%
	Total des recettes réelles d'investissement	510 791,52	448 165,35	87,74%
021	Virement de la section de fonctionnement	28 245,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 759 055,00	1 446 866,70	82,25%
041	Opérations patrimoniales	240 000,00	59 181,60	24,66%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 027 300,00	1 506 048,30	74,29%
	TOTAL DES RECETTES	2 538 091,52	1 954 213,65	77,00%
Déficit d'investissement 2019			-378 203,17	

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 597 403,00	1 391 981,25	87,14%
65	Autres charges de gestion courante	43 800,00	17 508,06	39,97%
	Total des dépenses de gestion courante	1 641 203,00	1 409 489,31	85,88%
66	Charges financières	289 000,00	277 483,45	96,02%
67	Charges exceptionnelles	56 944,00	40 539,13	71,19%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 987 147,00	1 727 511,89	86,93%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 313 620,00	1 022 517,63	77,84%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 313 620,00	1 022 517,63	77,84%
	TOTAL DES DEPENSES	3 300 767,00	2 750 029,52	83,31%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 755 419,00	1 584 865,24	90,28%
75	Autres produits de gestion courante	982 200,00	1 012 885,32	103,12%
	Total des recettes de gestion courante	2 737 619,00	2 597 750,56	94,89%
77	Produits exceptionnels	544 052,00	550 110,16	101,11%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 281 671,00	3 147 860,72	95,92%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	235 970,00	235 632,00	99,86%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	235 970,00	235 632,00	99,86%
002	Résultat de fonctionnement n-1	655 992,44	655 992,44	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	4 173 633,44	4 039 485,16	96,79%
Excédent de fonctionnement 2019			1 289 455,64	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	895 670,00	733 525,24	81,90%
	Total des dépenses d'équipement	895 670,00	733 525,24	81,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	698 700,00	639 998,02	91,60%
27	Autres immobilisations financières	500,00	-	0,00%
	Total des dépenses financières	699 200,00	639 998,02	91,53%
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 594 870,00	1 373 523,26	86,12%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	235 970,00	235 632,00	99,86%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	235 970,00	235 632,00	99,86%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	141 102,64	141 102,64	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	1 971 942,64	1 750 257,90	88,76%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	38 414,00	38 413,87	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	478 306,00	418 999,28	87,60%
	Total des recettes d'équipement	516 720,00	457 413,15	88,52%
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 102,64	141 102,64	100,00%
27	Autres immobilisations financières	500,00	-	0,00%
	Total des recettes financières	141 602,64	141 102,64	99,65%
	Total des recettes réelles d'investissement	658 322,64	598 515,79	90,92%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 313 620,00	1 022 517,63	77,84%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 313 620,00	1 022 517,63	77,84%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
	TOTAL DES RECETTES	1 971 942,64	1 621 033,42	82,20%

Déficit d'investissement 2019

-129 224,48

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	2 719 080,00	2 675 365,35	98,39%
	Total des dépenses de gestion courante	2 719 080,00	2 675 365,35	98,39%
66	Charges financières	1 327 000,00	1 275 312,66	96,10%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 046 080,00	3 950 678,01	97,64%
023	Virement à la section d'investissement	1 926 990,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 396 610,00	1 343 066,19	96,17%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 323 600,00	1 343 066,19	40,41%
	TOTAL DES DEPENSES	7 369 680,00	5 293 744,20	71,83%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes...	29 000,00	9 854,02	33,98%
75	Autres produits de gestion courante	778 187,00	778 077,44	99,99%
	Total des recettes de gestion courante	807 187,00	787 931,46	97,61%
77	Produits exceptionnels	6 653 130,00	6 653 130,00	100,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	7 460 317,00	7 441 061,46	99,74%
002	Résultat de fonctionnement n-1	441 230,97	441 230,97	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	7 901 547,97	7 882 292,43	99,76%
Excédent de fonctionnement 2019			2 588 548,23	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	91 000,00	38 507,57	42,32%
23	Immobilisations en cours	630 000,00	630 000,00	100,00%
	Total des dépenses d'équipement	721 000,00	668 507,57	92,72%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 323 600,00	3 322 489,21	99,97%
	Total des dépenses financières	3 323 600,00	3 322 489,21	99,97%
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 044 600,00	3 990 996,78	98,67%
041	Opérations patrimoniales	980 000,00	928 649,99	94,76%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	980 000,00	928 649,99	94,76%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	2 026 948,24	2 026 948,24	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	7 051 548,24	6 946 595,01	98,51%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	461 000,00	450 000,00	97,61%
23	Immobilisations en cours	260 000,00	206 306,92	79,35%
	Total des recettes d'équipement	721 000,00	656 306,92	91,03%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 026 948,24	2 026 948,24	100,00%
	Total des recettes financières	2 026 948,24	2 026 948,24	100,00%
	Total des recettes réelles d'investissement	2 747 948,24	2 683 255,16	97,65%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 926 990,00		0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 396 610,00	1 343 066,19	94,76%
041	Opérations patrimoniales	980 000,00	928 649,99	52,79%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 303 600,00	2 271 716,18	52,79%
	TOTAL DES RECETTES	7 051 548,24	4 954 971,34	70,27%
Déficit d'investissement 2019			-1 991 623,67	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	61 386 569,00	61 176 421,30	99,66%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 067 364,00	1 018 516,80	95,42%
014	Atténuations de produits	60 000,00	27 417,48	45,70%
65	Autres charges de gestion courante	1 256 800,00	1 229 940,75	97,86%
	Total des dépenses de gestion courante	63 770 733,00	63 452 296,33	99,50%
66	Charges financières	3 233 000,00	3 123 677,41	96,62%
67	Charges exceptionnelles	560 980,00	505 979,13	90,20%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	67 564 713,00	67 081 952,87	99,29%
023	Virement à la section d'investissement	3 944 640,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 655 790,00	11 655 221,58	100,00%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	15 600 430,00	11 655 221,58	74,71%
	TOTAL DES DEPENSES	83 165 143,00	78 737 174,45	94,68%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	0,00	454,99	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	15 630 000,00	15 970 466,69	102,18%
73	Impôts et taxes	56 000 000,00	59 725 298,16	106,65%
74	Dotations et participations	2 951 000,00	2 846 005,84	96,44%
75	Autres produits de gestion courante	1 906 530,00	1 967 619,34	103,20%
	Total des recettes de gestion courante	76 487 530,00	80 509 845,02	105,26%
77	Produits exceptionnels	4 047 756,00	4 045 118,17	99,93%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	80 535 286,00	84 554 963,19	104,99%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 237 130,00	2 137 093,45	95,53%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 237 130,00	2 137 093,45	95,53%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 861 056,92	2 861 056,92	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	85 633 472,92	89 553 113,56	104,58%
Excédent de fonctionnement 2019			10 815 939,11	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	364 460,00	165 951,82	45,53%
21	Immobilisations corporelles	4 944 780,00	2 307 816,38	46,67%
23	Immobilisations en cours	8 366 399,00	5 746 024,02	68,68%
	Total des dépenses d'équipement	13 675 639,00	8 219 792,22	60,11%
16	Emprunts et dettes assimilées	19 863 300,00	13 356 260,90	67,24%
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 538 939,00	21 576 053,12	64,33%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 237 130,00	2 137 093,45	95,53%
041	Opérations patrimoniales	9 370 666,00	18 561,50	0,20%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 607 796,00	2 155 654,95	18,57%
	TOTAL DES DEPENSES	45 146 735,00	23 731 708,07	52,57%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	-	308 117,90	
20	Immobilisations incorporelles	41 060,00	41 060,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	18 505 501,00	12 000 000,00	64,85%
23	Immobilisations en cours	1 561 778,00	3 712,30	0,24%
	Total des recettes d'équipement	20 108 339,00	12 352 890,20	61,43%
	Total des recettes réelles d'investissement	20 108 339,00	12 352 890,20	61,43%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 944 640,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 655 790,00	11 655 221,58	100,00%
041	Opérations patrimoniales	9 370 666,00	18 561,50	0,20%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 971 096,00	11 673 783,08	46,75%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	172 520,13	172 520,13	100,00%
	TOTAL DES RECETTES	45 251 955,13	24 199 193,41	53,48%
Excédent d'investissement 2019			467 485,34	

